

| | |
|---------------------------|-------------------------|
| Document: | <u>EB 2009/98/R.20</u> |
| Point de l'ordre du jour: | <u>15 a)</u> |
| Date: | <u>11 novembre 2009</u> |
| Distribution: | <u>Publique</u> |
| Original: | <u>Français</u> |

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

République du Congo

Programme d'options stratégiques pour le pays

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dix-huitième session
Rome, 15-17 décembre 2009

Pour: **Examen**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Luyaku Loko Nsimpasi

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2147
courriel: l.nsimpasi@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

| | |
|--|------------|
| Sigles et acronymes | iii |
| Carte du pays indiquant les zones d'intervention du FIDA | iv |
| Résumé de la stratégie pour le pays | v |
| I. Introduction | 1 |
| II. Le contexte du pays | 1 |
| A. Économie, agriculture et pauvreté rurale | 1 |
| B. Politiques, stratégies et contexte institutionnel | 3 |
| III. Enseignements tirés de l'expérience du FIDA dans le pays | 6 |
| A. Résultats, impact et performance des opérations antérieures | 6 |
| B. Enseignements tirés | 7 |
| IV. Cadre stratégique du FIDA pour le pays | 8 |
| A. Avantage comparatif du FIDA | 8 |
| B. Objectifs stratégiques | 8 |
| C. Perspectives d'innovation | 9 |
| D. Stratégie de ciblage | 9 |
| E. Articulation au niveau des politiques | 9 |
| V. Gestion du programme | 10 |
| A. Gestion du COSOP | 10 |
| B. Gestion du programme de pays | 10 |
| C. Partenariats | 11 |
| D. Gestion des savoirs et communication | 11 |
| E. Cadre de financement SAFP | 12 |
| F. Risques et gestion des risques | 12 |
| | |
| Appendices | |
| I. Processus d'élaboration du COSOP | 1 |
| II. Données économiques de base | 2 |
| III. Cadre de gestion des résultats | 3 |
| IV. Cadre de gestion des résultats du précédent COSOP | 5 |
| V. Réserve de projets | 8 |
| VI. Evaluation stratégique environnementale | 10 |

Dossiers clés

| | | |
|----------------|---|----|
| Dossier clé 1: | Pauvreté rurale et secteur agricole et rural | 19 |
| Dossier clé 2: | Matrice des organisations [Analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces] | 21 |
| Dossier clé 3: | Initiatives complémentaires d'autres donateurs/possibilités de partenariats | 23 |
| Dossier clé 4: | Identification du groupe cible, questions prioritaires et options envisageables | 25 |

Sigles et acronymes

| | |
|---------|--|
| AFD | Agence française de développement |
| CDMT | Cadre de dépenses à moyen terme |
| DDA | Directions départementales de l'agriculture |
| DSRP | Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté |
| FSA | Fonds de soutien à l'agriculture |
| GIEC | Groupement d'intérêt économique commun |
| MAE | Ministère de l'agriculture et de l'élevage |
| MPMCA | Ministère de la pêche maritime, continentale et de l'aquaculture |
| MPFIFD | Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement |
| MUCODEC | Mutuelle congolaise d'épargne et de crédit |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le développement |
| OP | Organisation paysanne |
| PAR | Projets à risque |
| PNSA | Programme national de sécurité alimentaire |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PPTTE | Pays pauvres très endettés |
| PRODER | Projet de développement rural |
| PTF | Partenaires techniques et financiers |
| SDA | Stratégie de développement agricole |

Carte du pays indiquant les zones d'intervention du FIDA

République du Congo

Zones d'intervention du FIDA



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Carte compilée par le FIDA

Résumé de la stratégie pour le pays

1. Ce deuxième programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) définit le cadre du partenariat stratégique entre le Gouvernement du Congo et le FIDA pour la période 2010-2014. Il contribuera à la réalisation des objectifs du deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP-2) et du programme national de sécurité alimentaire (PNSA). L'objectif général de ce COSOP est d'améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire^a des populations rurales pauvres à travers le développement de filières. Cet objectif général s'articule autour des trois objectifs stratégiques ci-après:

Objectif stratégique 1. Renforcer l'accès des petits producteurs à des technologies agricoles et halieutiques appropriées et efficaces de production, de transformation, de stockage et de conservation.

Objectif stratégique 2. Renforcer l'accès des petits producteurs à des marchés transparents d'intrants et de produits agricoles et halieutiques pour les filières agricoles ciblées.

Objectif stratégique 3. Renforcer la participation des organisations paysannes et de producteurs aux processus locaux et nationaux de programmation et d'élaboration des politiques.

2. La réalisation de ces objectifs stratégiques nécessitera l'instauration de partenariats renforcés avec le gouvernement, les donateurs, les organisations paysannes, les ONG, les instituts de recherche appliquée et le secteur privé.

^a Il s'agit de garantir la disponibilité et l'utilisation correcte des produits et des aliments ainsi que l'accès des populations rurales à ceux-ci.

République du Congo

Programme d'options stratégiques pour le pays

I. Introduction

1. En 2009, le Gouvernement de la République du Congo et le FIDA ont préparé un deuxième programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) pour la période 2010-2014. Ce COSOP, qui s'inscrit dans le droit fil du Cadre stratégique du FIDA 2007-2010 et tient compte du contexte actuel du pays, contribuera à la réalisation des objectifs du deuxième DSRP.
2. Le processus d'élaboration de ce COSOP a été piloté par le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAE) en étroite collaboration avec les autres ministères¹ concernés et les partenaires des secteurs privé et associatif. Ce processus, participatif et caractérisé par l'ouverture², a débuté en mars 2009 et s'est déroulé en quatre phases: i) information du gouvernement, des organisations paysannes (OP), des partenaires techniques et financiers (PTF) et autres partenaires; mise en place d'un comité de pilotage du processus présidé par le MAE; collecte des informations indispensables et consultation des partenaires et parties prenantes³; ii) organisation des ateliers d'OP au niveau départemental et national; iii) rédaction du rapport provisoire et soumission au gouvernement pour commentaires; et iv) atelier national de validation du COSOP.

II. Le contexte du pays

A. Économie, agriculture et pauvreté rurale

Situation économique générale

3. L'économie est dominée par le secteur pétrolier. En effet, pendant la période 2005-2008, ce secteur représentait en moyenne 66% du produit national brut (PNB), 93% des recettes d'exportation et 84% des recettes publiques. Depuis 2005, le Congo connaît une situation économique très favorable du fait de l'envolée du prix du pétrole, combinée à l'augmentation de la production pétrolière et à la croissance du secteur non pétrolier, principalement le transport et les télécommunications. La croissance du PIB réel⁴ était de 7,7% en 2005, 6,4% en 2006, -1,3%⁵ en 2007 et 6,4% en 2008. De plus, le pays a enregistré un surplus du solde primaire, sur la balance des paiements, et une réduction de la dette extérieure. En 2009 et 2010, le pays devrait subir les effets conjugués de la crise financière et de la baisse du prix du pétrole depuis juillet 2008.
4. Depuis 2004, le Congo s'est lancé dans un programme de réforme appuyé par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). En mars 2006, le point de décision dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) a été atteint. À partir du deuxième semestre de 2006, une exécution budgétaire non maîtrisée a entraîné l'interruption du programme. En décembre 2008, le gouvernement a signé un nouvel accord avec le FMI pour trois ans et a pris les mesures nécessaires afin d'atteindre le point d'achèvement.

¹ Ministère du plan; Ministère de la pêche et de l'aquaculture; Ministère des finances, du budget et du portefeuille public; Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement; Ministère de l'équipement et des travaux publics; Ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement.

² Le processus d'élaboration du COSOP est décrit en appendice I.

³ Voir tableaux clés en appendice VI.

⁴ Source: Banque mondiale.

⁵ Baisse due à une forte baisse temporaire de la production pétrolière de 17% en 2007.

Population, pauvreté et indicateurs de développement

5. En 2007⁶, la population congolaise était estimée à 3,8 millions d'habitants – 61% en milieu urbain et 39% en milieu rural. La densité moyenne de population était estimée à 11,1 habitants au km² et le taux annuel de croissance démographique à 2,1%. Avec un PNB par habitant de 1 540 USD en 2007, le Congo compterait parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Le pays occupe le 130^e rang sur 177 pays classés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 2008⁷, avec un indicateur du développement humain (IDH) de 0,619.
6. Au Congo, 50,7% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté monétaire⁸, estimé à 544 FCFA (1,116 USD) par personne et par an en 2005, après avoir atteint le seuil de près de 70% au lendemain des conflits, vers la fin 1999. Cette moyenne masque toutefois des inégalités importantes tant sur le plan spatial et démographique que socioéconomique. La sécurité alimentaire n'est pas assurée pour toute la population. L'ampleur de la pauvreté est plus marquée en milieu rural (64,8%) qu'en milieu urbain (42,3% à Brazzaville et 33,5% à Pointe-Noire). La pauvreté frappe davantage les femmes. En effet, 58,2% de femmes chef de ménage sont pauvres contre 48,8% d'hommes. Selon les projections de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement (BAfD), pour réduire de moitié la pauvreté rurale au Congo d'ici à 2015⁹, le taux de croissance annuel du secteur non pétrolier, en particulier l'agriculture, devrait atteindre 8% alors qu'il était en moyenne de 5,8% durant la période 2005-2008.
7. Au Congo, la pauvreté non monétaire se caractérise comme suit¹⁰: le taux net de scolarisation primaire¹¹ était de 72% en 2005, comparé à 90 % en 1990, et le taux d'achèvement du cycle primaire n'était que de 73% en 2005. Dans le domaine nutritionnel, la pauvreté touche 42% des Congolais. Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, 75% de la population urbaine a accès à l'eau potable contre 11% seulement en milieu rural. En ce qui concerne l'emploi, le taux de chômage de la population active atteint presque 50%. Les jeunes et les groupes vulnérables en milieu rural sont particulièrement touchés. Dans le domaine de la santé¹², le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans était d'environ 126‰ en 2006 alors que, en milieu rural, 34,8% des enfants de moins de 5 ans souffraient de malnutrition en 2005. La prévalence du VIH/sida¹³ – 5,3% en 2005 – concernait particulièrement la tranche d'âge 15-49 ans.
8. Une Politique nationale genre a été adoptée en 2008. Les femmes¹⁴ représentent près de 64% de la population active dans le secteur de l'agriculture et assurent environ 70% de la production vivrière ainsi que la quasi-totalité de la transformation artisanale de produits agricoles. Elles ont néanmoins un accès difficile aux ressources productives et sont souvent victimes de discriminations sur le marché du travail et dans le domaine du crédit. Elles ont moins de connaissances, sont peu organisées, ont difficilement accès à l'éducation et à l'emploi formel et ne participent que marginalement au processus décisionnel.

⁶ Base de données des indicateurs du développement dans le monde, avril 2009.

⁷ PNUD, indicateurs du développement humain, mis à jour en 2008.

⁸ DSRP (septembre 2007) sur la base des données issues de l'Enquête congolaise auprès des ménages (ECOM, 2005), de l'Enquête démographique et de santé (EDS, 2006), de 26 consultations sectorielles et thématiques ainsi que des consultations participatives dans les 10 départements et les villes de Brazzaville et de Pointe-Noire.

⁹ PNUD, Plan d'action du programme de pays, 2009-2013, p.5.

¹⁰ PNUD, Plan d'action du programme de pays, 2009-2013, p.3-6.

¹¹ UNICEF.

¹² Banque Mondiale, *Development indicators database*.

¹³ PNUD. Rapport sur le développement humain. 2008

¹⁴ Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement (MPFIFD), Politique nationale genre, 2008.

9. S'il veut parvenir à réduire la pauvreté à moyen terme, le Congo doit relever quatre défis majeurs: i) combler son déficit en infrastructures¹⁵; ii) diversifier son économie; iii) améliorer sensiblement la couverture et la qualité des services sociaux de base offerts à la population, en particulier aux groupes vulnérables et minoritaires (Pygmées); et iv) réduire les inégalités en termes de pauvreté monétaire et non monétaire sur le plan spatial, démographique et socioéconomique.

Contexte rural

10. En dépit des énormes potentialités du pays, l'agriculture, l'élevage et la pêche représentaient 5% seulement du PIB en 2007 alors que ces sous-secteurs occupent une grande partie de la population. En 2004, la population active agricole était estimée à 37,32 % de la population totale du pays, dont la majorité vit en milieu rural. Ces sous-secteurs sont porteurs de la croissance qui assure une redistribution plus équitable des revenus. Malgré un potentiel riche et varié et une bonne pluviométrie, seulement 2% des 10 millions d'hectares de terres arables et de pâturages sont exploités. On compte 145 000 petites exploitations de 1,4 hectare en moyenne¹⁶, où sont principalement pratiqués une agriculture de subsistance et un élevage traditionnel avec une faible productivité. Ces exploitations sont caractérisées par un faible taux d'équipement et d'utilisation d'intrants améliorés et une capacité d'investissement insuffisante. À ces facteurs s'ajoutent une faible valorisation post-récolte (stockage et transformation) en milieu rural et une commercialisation atomisée, informelle et peu efficace. La commercialisation de la production agricole rencontre de très grandes difficultés en raison du mauvais état des routes et pistes de desserte agricoles et du manque d'infrastructures.
11. Les paysans congolais produisent essentiellement pour l'autoconsommation et le marché national, qui est largement déficitaire en produits alimentaires. Seule une petite partie de la production des zones frontalières est écoulee sur les marchés des pays voisins¹⁷. Le pays recourt aux importations pour combler son déficit alimentaire¹⁸. Avec l'ouverture envisagée du corridor Pointe-Noire – Brazzaville – Kinshasa ainsi que des axes routiers bitumés reliant le Congo au Gabon, à la République centrafricaine et au Cameroun, la concurrence entre marchés – national et sous-régional – sera renforcée et le Congo devra améliorer la compétitivité pour conserver ses parts de marché.
12. Le Congo possède un important domaine forestier qui s'étend sur 22,5 millions d'hectares¹⁹, soit plus de 12 % des forêts denses humides d'Afrique centrale et plus de 10% de celles du bassin du Congo. Ces ressources forestières considérables peuvent encore garantir le développement du pays. En matière d'environnement, on note: i) une exploitation irrationnelle des ressources naturelles; ii) une forte pollution atmosphérique; iii) une destruction de la faune aquatique et des écosystèmes côtiers; et iv) le dégagement d'odeurs fétides et la prolifération d'insectes.

B. Politiques, stratégies et contexte institutionnel

Le contexte institutionnel national

13. Le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAE) et le Ministère de la pêche maritime et de l'aquaculture (MPMCA) disposent, au niveau central, de ressources humaines de

¹⁵ Sur un réseau routier de 17 860 km, seulement 17% sont praticables en toute saison. L'état avancé de dégradation des pistes et routes de desserte rurales, principaux points d'accès au monde rural, constitue un goulet d'étranglement pour le développement socio-économique du monde rural.

¹⁶ La taille réduite (1,4 hectare) de la majorité des exploitations sur lesquelles travaillent 300 000 personnes est due à plusieurs facteurs: i) la quasi-inexistence de la mécanisation agricole, d'où une utilisation d'outils rudimentaires; ii) l'accès difficile des producteurs aux marchés en raison de l'inexistence ou du mauvais état des infrastructures de desserte rurales, le petit producteur se limitant donc à produire surtout pour l'autosuffisance; iii) le manque d'intrants agricoles et de financement pour la modernisation agricole; iv) la population vieillissante du monde rural du fait de l'exode rural; et v) la nécessité de grands travaux de déboisement et de dessouchage en zone forestière pour mener des activités agricoles.

¹⁷ Cameroun, Gabon, République démocratique du Congo, République centrafricaine.

¹⁸ Valeur annuelle des importations estimée à 260 millions d'USD.

¹⁹ FAO, 2005.

qualité mais en quantité insuffisante et d'âge avancé. Au niveau local, le MAE dispose d'un personnel suffisant et relativement bien formé et expérimenté. La participation de ce personnel à l'élaboration et à la mise en œuvre des activités de développement se fait davantage sur une base contractuelle de performance avec les projets et programmes. Le secteur forêt/environnement souffre de l'insuffisance des capacités opérationnelles des ministères concernés, du manque de synergie entre intervenants et de la faiblesse du budget d'État dans ce secteur qui ne permet pas une large participation des acteurs.

14. Le Congo dispose d'un cadre législatif et réglementaire structuré en matière d'environnement. Cependant, les moyens et les capacités nécessaires pour sa bonne application restent très limités. La politique environnementale nationale repose sur le Plan national d'action environnementale adopté en 1996. La Direction générale de l'environnement est chargée de toutes les questions environnementales. Elle dispose de peu d'effectifs et de faibles capacités opérationnelles.
15. Les capacités des prestataires de service du secteur privé et des organisations non gouvernementales (ONG) sont souvent faibles. De plus, la plupart des ONG étant spécialisées dans les interventions d'urgence et post-conflit, elles n'ont qu'une faible maîtrise des méthodologies de planification et des activités de développement du secteur agricole.
16. Les projets du FIDA en cours d'exécution appuient l'émergence des Groupements d'intérêt économique commun (GIEC) comme porte d'entrée des activités de développement. De plus, de nombreux groupements de base apparaissent actuellement au Congo, souvent créés au départ à l'initiative des projets et des ONG. Le niveau d'organisation de ces derniers reste faible.
17. Malgré la dynamique à la base, il existe très peu²⁰ de structures faitières ou d'OP solides et représentatives. Celles qui existent ne sont pas structurées autour des filières. Leurs capacités de mobilisation, plaidoyer, sensibilisation et communication sont faibles. Les OP, coopératives et structures faitières sont régies par les lois coopératives de 1948 et associatives de 1901. Ces lois ne sont plus adaptées dans le contexte actuel de désengagement de l'État vis-à-vis de la production et de la commercialisation agricoles.

Désenclavement du milieu rural

18. Les pistes et les ouvrages de franchissement et de voies de navigation se sont fortement dégradés, d'où des coûts de transport très élevés – véritable frein au développement rural et à l'accès des petits producteurs aux marchés. Cette situation a amené le gouvernement à adopter, en 2006, le Plan national des transports, mis en œuvre sur 15 ans²¹. Les pistes agricoles prioritaires sont recensées par le Ministère de l'équipement et des travaux publics et le MAE. L'exécution est lente en raison des contraintes budgétaires de l'État et du mauvais fonctionnement de la chaîne de décaissement à travers le Fonds routier.

Financement de l'agriculture

19. Les banques commerciales ne sont pas actives dans le financement des petites exploitations agricoles. Le secteur de la microfinance est dominé par le réseau des Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit (MUCODEC) qui traite environ 80% du volume d'activités du secteur et dispose de 35 caisses, mais qui touche surtout une

²⁰ La Concertation nationale des organisations paysannes et de producteurs agricoles du Congo (CNOP-Congo) est de création récente (agrément en 2005).

²¹ Il a retenu les actions suivantes: a) réouverture puis bitumage de la route nationale 2 (RN2) (axe Brazzaville-Ouessou) et de la RN1 (Brazzaville-Pointe-Noire); b) bitumage d'un axe stratégique reliant le pays au Gabon (dans le département de la Cuvette); c) ouverture d'un axe entre Ouessou (département de la Sangha) et la République centrafricaine; d) réhabilitation puis bitumage de l'axe reliant Ouessou au Cameroun; e) réalisation d'un pont reliant Brazzaville et Kinshasa; f) réhabilitation des routes préfectorales pour assurer des connexions permanentes entre chefs-lieux de district; g) réhabilitation des routes rurales accédant aux bassins de production pour l'approvisionnement des centres urbains; et h) interconnexion avec les réseaux de transport des pays de la sous-région.

clientèle urbaine de salariés et de fonctionnaires. Le Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement (MPFIFD) a mis en place des caisses féminines, mais celles-ci sont caractérisées par une faible capacité de gestion.

20. Les projets de développement rural (PRODER) et PRODER-Sud ont une composante microfinance. Des caisses d'équité (CEQ) ont été créées et collectent l'épargne afin d'accorder des crédits à très court terme aux paysans membres. La mise en place de ces CEQ a connu de grandes difficultés en raison de l'inexistence, en milieu rural, de structures spécialisées en microfinance. Les expériences et les enseignements tirés de la mise en œuvre des CEQ détermineront la nature l'appui offert par le FIDA dans le domaine de la microfinance au Congo.
21. En termes de financement de l'agriculture à moyen et long termes, le rôle du secteur de la microfinance est très limité, voire inexistant. Le Fonds de soutien à l'agriculture (FSA)²², qui a financé ses premiers projets en 2008, consiste à fournir: i) des crédits directs à faible taux²³; ii) des apports de garanties à travers des institutions financières commerciales et des lignes de crédit destinées aux institutions de microfinance; et iii) des apports en nature pour les groupements. Cet instrument financier constitue une opportunité de financement du développement agricole. La rationalisation de son utilisation est nécessaire pour le financement des filières retenues dans le cadre du COSOP.

La stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté

22. Le premier document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) a été adopté par le gouvernement en septembre 2004. Sa mise en œuvre a permis de faire des progrès significatifs sur les plans politique, économique et social et d'atteindre en mars 2006 le point de décision dans le cadre de l'Initiative PPT. Le deuxième DSRP, adopté en avril 2008, comporte cinq axes stratégiques: i) l'amélioration de la gouvernance, la consolidation de la paix et de la sécurité; ii) la promotion de la croissance économique et la stabilité du cadre macroéconomique; iii) l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base; iv) l'amélioration de l'environnement social et l'intégration des groupes vulnérables; et v) le renforcement de la lutte contre le VIH/sida. L'objectif général en matière d'agriculture, d'élevage et de pêche est d'augmenter durablement les productions agropastorale, aquacole et halieutique afin de réduire les importations et de garantir la sécurité alimentaire.

Stratégie de développement agricole (SDA) 2004-2013

23. Élaboré en 2003, la SDA s'articule autour des six axes prioritaires suivants: i) le financement du secteur rural, notamment grâce au développement des institutions de microfinance et à la mise en place du FSA, qui est alimenté par le budget d'investissement de l'État²⁴; ii) l'ouverture et/ou la réhabilitation et l'entretien des voies fluviales et des pistes agricoles; iii) l'amélioration de l'environnement financier, fiscal et douanier pour le développement de l'agriculture; iv) les conseils techniques aux producteurs; v) la relance de la recherche scientifique agricole; et vi) la garantie de l'accès à la terre. La mise en œuvre de la SDA repose sur la participation des bénéficiaires, l'appui aux organisations de base et un partenariat avec les autres départements ministériels concernés.

²² Créé par loi n°22-2005 du 28 décembre 2005 et financé en principe à la hauteur de 10% du budget de l'État.

²³ 0,5% à 1% par an (source: FSA).

²⁴ 10% du budget d'investissement de l'État.

III. Enseignements tirés de l'expérience du FIDA dans le pays

A. Résultats, impact et performance des opérations antérieures

24. De 1983 à 1995 puis de 2002 à ce jour, le FIDA a financé six projets au Congo, pour un montant total de 46,2 millions d'USD dont 37,6 millions d'USD sous forme de prêt et 8,6 millions d'USD sous forme de don. De plus, d'autres dons ont été octroyés au Congo afin de faciliter le démarrage des projets FIDA²⁵. Trois projets sont clôturés²⁶ et trois autres, formulés après 2002 dans le cadre du premier COSOP, sont en cours d'exécution.
25. Le premier COSOP avait adopté une stratégie post-conflit et de redémarrage de l'agriculture à travers: a) l'accès des petits producteurs aux marchés grâce à la remise en état des routes de desserte agricoles; b) l'investissement en faveur de l'amélioration de la productivité des cultures pour lesquelles les petits paysans possèdent un avantage comparatif; c) le renforcement des capacités des petits paysans et de leurs organisations afin qu'ils soient en mesure de générer durablement des revenus agricoles et non agricoles; et d) l'amélioration de l'accès des petits paysans à des services financiers adaptés. Le premier COSOP a été mis en œuvre à travers trois projets de développement rural. Le PRODER (2004-2011)²⁷ intervient dans les départements de Plateaux, de la Cuvette et de la Cuvette Ouest. Le PRODER-Sud²⁸ (2006-2012) couvre les départements du Niari, de la Bouenza, de la Lékoumou et du Kouilou. Le PRODER-3²⁹ (2009-2015) intervient dans les départements de la Likouala, du Pool et de la Sangha.
26. Les interventions des projets PRODER sur le terrain n'ont effectivement commencé qu'à partir de 2007 pour le premier projet³⁰ et 2008 pour le second projet. Les interventions du troisième projet ont débuté au second semestre de 2009. Comme leur exécution est en cours, il est trop tôt pour évaluer leur impact mais certaines conclusions peuvent d'ores et déjà être tirées. Les deux premiers projets ont mis en place des approches novatrices dans les domaines suivants: i) production et multiplication de boutures saines de manioc par l'intermédiaire des GIEC. Cette approche, garantie de durabilité, est en voie d'être adoptée par d'autres partenaires; et ii) remise en état des pistes avec la construction de ponts et de dalots et traitement des points critiques (bourbiers, etc.). Cette approche s'est avérée appropriée dans un pays comme le Congo, caractérisé par une forte pluviométrie.
27. Les projets PRODER et PRODER-SUD ont produit 12,8 millions de boutures saines de manioc pouvant être utilisés pour emblaver 1280 hectares et couvrir les besoins d'environ 900 ménages agricoles. Quelque 60 000 semenceaux ont été produits. En matière de renforcement des capacités, 400 GIEC ont été formés aux techniques de la production, multiplication et dissémination du matériel; 20 plans de développement communautaire ont été élaborés, 45 comités villageois de développement ont été mis en place; 90 microprojets ont été identifiés; et 15 animateurs VIH/sida ont été formés. En matière de remise en état des routes de desserte agricoles, le PRODER a construit plus de 100 mètres linéaires d'ouvrages de franchissement, 40 dalots désenclavant plusieurs villages et une trentaine de puits fournissant de l'eau potable.

²⁵ Don à ADECO afin de créer une capacité dans le domaine de désenclavement des bassins de production par HIMO. Deux dons à la FAO afin: i) de restaurer la capacité productrice des paysans et de réinsérer la population dans les activités agricoles; et ii) de produire des boutures saines de manioc et d'accompagner l'adoption des boutures par les populations (organisées en groupements de multiplication de manioc).

²⁶ Projet relatif à la pêche artisanale dans la Cuvette; projet de développement des cultures vivrières dans le district de Kindamba; projet d'appui à la commercialisation et aux initiatives locales (PACIL).

²⁷ Approuvé par le Conseil d'administration du FIDA le 21 avril 2004. La revue à mi-parcours a eu lieu du 18 janvier au 8 février 2009.

²⁸ Approuvé par le Conseil d'administration du FIDA le 20 avril 2006.

²⁹ Approuvé par le Conseil d'administration du FIDA le 11 septembre 2008.

³⁰ Le premier projet a connu de difficultés au démarrage principalement à cause de faibles capacités de management de l'équipe de coordination et des difficultés liées à l'installation.

Le PRODER a également appuyé la mise en place d'environ 25 caisses d'équité qui fournissent des crédits à très court terme (environ 3 mois) aux paysans, en particulier aux femmes et aux groupes plus vulnérables.

28. Ces interventions ont eu un impact positif important. Elles ont contribué à la restauration du capital productif des exploitations agricoles, dévastées par la guerre, du fait du manque d'accès des petits producteurs à des boutures tolérantes/résistantes de manioc et à des semences améliorées des principales cultures. Sur le manioc, l'effet négatif de la mosaïque a été corrigé par l'introduction des variétés tolérantes/résistantes qui ont contribué à l'amélioration de la productivité. Environ 540 ménages ont vu leur rendement de manioc augmenter de 5 tonnes/hectare à 40 tonnes/hectare dans les zones forestières. Dans la savane, 1 400 ménages ont vu leur rendement passer de 5 tonnes/hectare à 25 tonnes/hectare. Les interventions du FIDA ont également permis de relancer la recherche agricole appliquée dans le cadre du partenariat projet-services publics et parapublics (Centre de recherche agronomique de Loudima [CRAL] et Centre de recherche sur l'amélioration génétique des plantes [CERAG]) dans le domaine de: a) l'épuration des variétés de manioc; et b) la multiplication de semences améliorées. La collaboration entre la recherche agricole appliquée, le conseil agricole et les petits producteurs est renforcée.

B. Enseignements tirés

29. Les principaux enseignements tirés de l'exécution des projets en cours sont les suivantes: i) capacités insuffisantes des prestataires de services du secteur privé et associatif (ONG); ii) mauvaise gestion du partenariat avec les prestataires de service; iii) capacités insuffisantes de certains membres des équipes des projets dans les domaines techniques, méthodologique et de gestion financière; iv) difficultés et retards importants dans la mise en œuvre des interventions dus à la longueur du processus participatif d'identification des microprojets et à la complexité des projets³¹; et v) harmonisation insuffisante des approches méthodologiques et des procédures des trois PRODER. Le cofinancement et le partenariat avec les autres structures (Direction départementale de l'agriculture [DDA], CERAG et CRAL Agri-Congo) a été fructueux et a grandement contribué à la réalisation des activités des projets.
30. L'implication effective, sur la base de la performance, des services techniques déconcentrés du MAE dans la mise en œuvre, s'agissant notamment du suivi et de l'appui-conseil, a produit de bons résultats. Un appui technique après le démarrage de nouveaux projets ainsi que des appuis techniques ponctuels pour accompagner l'équipe du projet au plan de l'apprentissage et de la maîtrise des approches et des outils méthodologiques se sont avérés utiles.
31. La prise en compte effective des problématiques environnementales dans les PRODER reste timide alors que le secteur environnemental offre des possibilités de contribution à la réduction de la pauvreté en milieu rural et à la relance du développement socioéconomique au Congo.

³¹ En particulier l'appropriation du document des projets par les cadres recrutés, la mise en place du système de suivi-évaluation, la préparation du premier plan de travail et budget annuel, l'apprentissage des procédures fiduciaires, la mise en place des systèmes administratifs et comptables et le montage de microprojets.

IV. Cadre stratégique du FIDA pour le pays

A. Avantage comparatif du FIDA

32. L'avantage comparatif du FIDA au Congo réside dans: i) son engagement d'intervention à long terme dans le secteur rural et dans ses interventions ciblant les ruraux pauvres – en particulier les femmes; et ii) l'amélioration de la productivité agricole et la mise au point d'approches novatrices visant à appuyer les petits producteurs. Plus spécifiquement, son avantage comparatif se rattache aux facteurs suivants: i) l'approche de ciblage des groupes vulnérables en milieu rural, sans exclusive, sur la base des catégories de groupes vulnérables identifiés dans le deuxième DSRP; ii) la responsabilisation systématique des groupements pour la diffusion du matériel végétal; iii) la contribution à la mise en place d'un système de conseil agricole de proximité en faveur des petits producteurs, par l'intermédiaire des paysans-relais assistés par les services techniques déconcentrés du MAE; et iv) la place centrale accordée au renforcement des capacités et à l'accompagnement des groupements de base et de leurs structures faitières. Les interventions du FIDA responsabilisent systématiquement les communautés et les groupements de base pour la prise en charge de leur propre développement. Ainsi, le programme d'assainissement du manioc, mis en œuvre sur la base de la responsabilisation des groupements d'intérêt économique, a produit de bons résultats.

B. Objectifs stratégiques

33. Le COSOP 2010-2014 vise à améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire des populations rurales pauvres grâce au développement des filières.

34. Le COSOP 2010-2014 s'articule autour des trois objectifs stratégiques ci-après:

Objectif stratégique 1. Renforcer l'accès des petits producteurs à des technologies agricoles et halieutiques appropriées et efficaces de production, de transformation, de stockage et de conservation;

Objectif stratégique 2. Renforcer l'accès des petits producteurs à des marchés transparents d'intrants et de produits agricoles et halieutiques pour les filières agricoles visées;

Objectif stratégique 3. Renforcer la participation des organisations paysannes et des producteurs aux processus locaux et nationaux de programmation et d'élaboration des politiques.

35. Le Fonds facilitera l'accès des paysans aux biens/services en mettant en œuvre une approche filière *raisonnée*³², qui interviendra principalement aux niveaux des goulets d'étranglement dans les chaînes de valeur. Un nombre limité de filières, dont le manioc et l'igname, sera ciblé afin d'avoir un impact significatif.

36. L'objectif stratégique 1 sera réalisé à travers le soutien à la production, en poursuivant, amplifiant et consolidant les actions lancées par les trois PRODER, en l'occurrence celles relatives à production. Il sera également réalisé par la mise en place du nouveau programme d'appui au développement des filières en facilitant l'accès à des techniques améliorées de transformation, de stockage et de conservation et en encourageant leur adoption.

37. L'objectif stratégique 2 sera réalisé d'une part, en poursuivant les activités lancées par les trois PRODER s'agissant du désenclavement des bassins de production; d'autre part, à travers le nouveau programme d'appui au développement des filières qui appuiera également les activités de désenclavement des zones de production.

³² Une approche qui tient compte des réalités des capacités productives, institutionnelles et organisationnelles du pays.

38. L'objectif stratégique 3 sera atteint à travers: i) le renforcement et la structuration des groupements de base; et ii) l'appui à la mise en place et à l'accompagnement de structures faïtières.

Harmonisation et alignement

39. Le deuxième COSOP contribuera à la réalisation des objectifs du gouvernement relatifs à la réduction de la pauvreté, résumés dans le second DSRP et la SDA. Il s'inscrit dans le droit fil de l'axe 2 dudit DSRP, à savoir "la promotion de la croissance économique et la stabilité du cadre macroéconomique". À travers l'accroissement des revenus des ruraux, le deuxième COSOP contribuera également à réduire les inégalités et, partant, à la réalisation de l'axe 1 – Amélioration de la gouvernance et consolidation de la paix et de la sécurité – et de l'axe 4 – Environnement social et intégration des groupes vulnérables – du deuxième DSRP. En outre, ce COSOP est conforme à la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. En effet, en ce qui concerne l'harmonisation, des efforts importants sont faits en utilisant, autant que possible, les systèmes du pays et en créant des synergies entre les projets financés par le FIDA et ceux d'autres partenaires.

C. Perspectives d'innovation

40. Le COSOP 2010-2014 comprend plusieurs aspects novateurs au Congo, notamment: i) l'appui à l'organisation des acteurs et la structuration des OP autour des filières à partir de la base, en consolidant les acquis des trois PRODER en cours d'exécution³³; ii) une stratégie de gestion des connaissances et de communication, mise en œuvre conjointement par tous les projets cofinancés par le FIDA; iii) une approche de suivi-évaluation qui est commune à tous les projets et assure l'articulation avec le suivi-évaluation du MAE, puis du deuxième DSRP; iv) une synergie et une complémentarité avec le FSA.

D. Stratégie de ciblage

41. Le groupe cible prioritaire est constitué des acteurs des filières ciblées, capables de mettre à profit les opportunités qui leur sont offertes. Ce groupe est composé de petits agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, petits commerçants et certains métiers artisanaux liés à l'agriculture ou au volet agroalimentaire dans les filières retenues. Les structures publiques, faïtières et privées, qui délivrent les produits et les services nécessaires au développement des filières ciblées bénéficieront également de ces appuis.
42. En tenant compte des spécificités hommes-femmes, les interventions cibleront, selon le cas, de façon directe et proactive, des groupes très vulnérables et minoritaires. Ces sous-groupes prioritaires sont: i) les femmes rurales pauvres; ii) les jeunes; iii) des jeunes à risques, qui ont des problèmes d'intégration dans la vie économique et sociale; et iv) les populations minoritaires semi-nomades (Pygmées).

E. Articulation au niveau des politiques

43. Les thèmes importants de la concertation sur les politiques sectorielles seront: i) le désenclavement et l'entretien des routes et pistes agricoles et des cours d'eau à travers les interventions du Fonds routier; ii) l'actualisation des lois régissant les organisations paysannes au Congo; iii) le financement de l'agriculture (articulation avec le FSA); et iv) l'appui à la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel approprié pour assurer la gestion durable des écosystèmes forestiers. La mise en œuvre de la concertation sur les politiques sectorielles se fera en étroite concertation avec les autres partenaires techniques et financiers (PTF).

³³ À savoir la production, la multiplication et la diffusion de semences et boutures améliorées par des GIEC, des paysans-relais, le traitement des points critiques, etc.

V. Gestion du programme

A. Gestion du COSOP

44. La gestion du COSOP 2010-2014 sera axée sur les résultats et l'impact, conformément au Cadre stratégique du FIDA 2007-2010 et en application des recommandations du deuxième DSRP et de la SDA.
45. Afin de garantir une réalisation efficace et efficiente des objectifs stratégiques de ce COSOP, le FIDA: i) renforcera les systèmes de gestion et de S&E du programme de pays, principalement à travers une harmonisation des mécanismes de fonctionnement de ses projets et un meilleur suivi fiduciaire; ii) impliquera davantage les ministères concernés et les autres partenaires dans le S&E de sa mise en œuvre; iii) renforcera le partenariat avec les autres PTF; et iv) mettra en place un centre commun de documentation, de gestion des savoirs et de communication pour toutes les interventions du FIDA.
46. Afin de renforcer la cohérence des interventions et de suivre la performance du programme de pays, le FIDA s'attachera à mettre en place un système de S&E unifié avec un nombre limité d'indicateurs clés, précis et mesurables. Ce système sera alimenté par les systèmes de S&E des projets financés par le FIDA, qui alimentera à son tour le S&E du MAE et du deuxième DSRP. Le S&E devra permettre de: i) suivre la mise en œuvre de ce COSOP; ii) mesurer les résultats et d'évaluer l'impact; et iii) suivre les indicateurs clés, notamment ceux relatifs au système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI).
47. L'équipe de gestion du programme de pays (EGPP), sous la direction du chargé de programme de pays (CPP), assurera les examens annuels du COSOP. Un examen à mi-parcours aura lieu en 2012 et une évaluation finale en 2014. L'examen du COSOP conduira à l'élaboration d'un rapport d'activités sur la stratégie de pays qui offrira des orientations pour l'actualisation des indicateurs et formulera des recommandations concernant les moyens de surmonter les difficultés identifiées.

B. Gestion du programme de pays

48. Le MAE et les autres ministères concernés (finances et plan, etc.) seront fortement impliqués dans la mise en œuvre du programme de pays.
49. La supervision directe du portefeuille du Congo par le FIDA constitue une opportunité pour assurer un suivi de proximité de la mise en œuvre des activités du programme de pays. La supervision du programme de pays sera conduite par le CPP selon un plan annuel, en étroite collaboration avec l'EGPP.
50. Pour mener à bien le programme de pays, il faudra faire évoluer le mécanisme d'intervention des projets en cours vers un programme de développement des filières. À cet effet, la configuration actuelle (unités de coordination des projets et bureau de liaison) sera revue pour répondre aux exigences de l'approche-programme. La performance de l'exécution du programme de pays sera améliorée grâce au renforcement des capacités du personnel des projets dans divers domaines (gestion financière, S&E, passation des marchés, etc.).
51. Les approches, procédures et outils d'interventions des trois projets en cours seront harmonisés afin d'exploiter au maximum les synergies et complémentarités. Il s'agit notamment des activités de gestion des savoirs et de communication, de S&E, et de passation des marchés.
52. Le chargé d'appui du programme sur le terrain, basé à Kinshasa, participera activement et son rôle dans la supervision du programme de pays sera renforcé. Des supervisions communes avec les projets de la République démocratique du Congo et certains projets du Gabon seront envisagées pour partager les savoirs entre les programmes de ces pays.

C. Partenariats

53. Le cadre de concertation des PTF en vigueur dans le secteur de l'agriculture et du développement rural et intitulé "sécurité alimentaire et nutritionnelle" est piloté par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. La participation du FIDA dans ce cadre sera renforcée.
54. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2009-2013 constitue la contribution collective, concertée et cohérente que les agences du système des Nations Unies comptent apporter à la mise en œuvre du DSRP. Le FIDA continuera à participer aux réunions sur le Plan-cadre.
55. Le programme de pays renforcera les capacités du MAE dans le suivi de la mise en œuvre du programme de pays et dans la coordination des interventions financées par les PTF du secteur agricole. Le FIDA poursuivra sa politique de cofinancement des projets, en particulier pour diverses infrastructures.
56. La mise en œuvre de ce COSOP comportera l'instauration ou le renforcement des partenariats ci-après:
- a) avec les trois PRODER et les projets en République démocratique du Congo et au Gabon. Les synergies et les complémentarités seront développées et renforcées;
 - b) avec les services publics, parapublics et privés concernés (DDA, Directions départementales de l'élevage, CRAL, CERAG, Agri-Congo, NG Enterprise, etc.). Leurs interventions dans la mise en œuvre des activités se feraient sur une base contractuelle;
 - c) avec le FSA, pour le financement du développement des filières retenues. À travers ses projets, le FIDA fournirait l'élément "conseil agricole";
 - d) avec le projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales (PDARP), pour le financement de l'appui institutionnel des Directions départementales de l'agriculture, de la recherche agricole et des activités de désenclavement;
 - e) avec le Programme national de sécurité alimentaire (PNSA), pour la complémentarité dans les domaines de la maîtrise de l'eau et de l'intensification des cultures vivrières;
 - f) avec le PNUD/FENU, l'Agence française de développement (AFD), la Banque mondiale, l'Ambassade de Belgique, le Fonds de solidarité prioritaire (FSP), le FSA, les fonds d'appui aux petites et moyennes entreprises, la MUCODEC, pour la dynamique relative au financement des activités économiques rurales.

D. Gestion des savoirs et communication

57. Dans le cadre de la gestion des savoirs et de la communication, l'objectif visé est d'accroître la visibilité et la performance des opérations et des interventions du FIDA dans le pays à travers la capitalisation des approches techniques éprouvées, l'identification, la valorisation et le partage des bonnes pratiques.
58. La gestion des savoirs sera axée prioritairement sur les objectifs stratégiques identifiés dans le COSOP. L'EGPP jouera un rôle primordial dans la définition des axes d'action pour la promotion, au niveau national, de la gestion des savoirs en:
- i) favorisant la mise en place d'un réseau de partage des savoirs regroupant projets, ministères, ONG, associations paysannes et autres partenaires sur les filières ciblées et la participation du réseau et des membres à FIDAfrique;
 - ii) intégrant la gestion des savoirs dans les programmes de travail des projets;
 - iii) tirant des leçons des expériences, des processus, des erreurs faites dans la mise en œuvre des projets, de manière à fournir des renseignements pratiques sur les facteurs clés de réussite, les pratiques exemplaires d'aspects précis dans la mise en œuvre des projets et

programmes; iv) encourageant l'échange et le partage des bonnes pratiques; v) favorisant le renforcement des capacités du personnel des projets et des associations paysannes; vi) améliorant l'accès des agriculteurs et des OP aux informations et aux savoirs; et vii) favorisant les échanges entre les OP et les autres acteurs ruraux par le biais de forums et de rencontres.

E. Cadre de financement SAFF

59. Le cadre indicatif de financement du programme de pays 2010-2014 s'appuiera sur le système d'allocation fondé sur la performance (SAFF) du FIDA. À cet effet, le niveau de ressources que le FIDA devra mobiliser dépend de la taille de la population rurale, de la performance des politiques et institutions sectorielles rurales et de celle des projets du FIDA dans le pays. Dans le cas du Congo, le score SAFF est de 3,19 sur une échelle de 5, ce qui correspond à une allocation d'un montant indicatif de 9,9 millions d'USD pour les trois premières années du COSOP (2010-2012) et de 10,9 millions d'USD pour la période 2013-2015, avec un accroissement de 10%. Le SAFF, qui fait l'objet d'un examen annuel, est analysé sur la base de plusieurs hypothèses, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Relations entre les indicateurs de performance et la note du pays

| <i>Scénario de financement</i> | <i>Note PAR (+/- 1)</i> | <i>Note de performance du secteur rural (+/- 0,3)</i> | <i>Variation en pourcentage du score SAFF du pays par rapport au scénario de base</i> |
|--------------------------------|-------------------------|---|---|
| Hypothèse basse | 5,0 | 2,89 | -22% |
| Hypothèse de base | 6,0 | 3,19 | 0% |
| Hypothèse haute | 6,0 | 3,49 | 7% |

F. Risques et gestion des risques

60. Bien que la situation du cadre général macroéconomique du pays soit positive, le pays fait face à un certain nombre de risques susceptibles d'entraver la bonne exécution du programme de pays: i) une baisse substantielle du prix du pétrole, lequel représente plus de 80% des recettes publiques, qui devrait fortement diminuer les ressources disponibles du pays et, partant, la contribution du gouvernement aux différents engagements financiers, en l'occurrence au FSA et au fonds de contrepartie; ii) la persistance de l'insécurité, en particulier dans le département du Pool; iii) le défaut de disponibilité du Fonds routier pour l'entretien des routes de desserte agricoles réhabilitées par les projets; iv) la non-atteinte du point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTTE et, de ce fait, réduirait les ressources disponibles de l'État, ce qui aurait un impact sur le programme de pays; v) l'insuffisance et la faible capacité des opérateurs privés; et vi) l'exclusion des groupes vulnérables (femmes et jeunes) et minoritaires (Pygmées) des avantages générés par le programme de pays.

61. Le premier risque serait atténué par la diversification de l'économie sur le secteur non pétrolier et des cofinancements. Le second risque serait atténué par une forte participation des communautés rurales à tous les processus du programme – de la formulation à la mise en œuvre – et leur appropriation par ces mêmes communautés. Le troisième risque serait atténué en mettant en place des comités villageois d'entretien des routes équipés de l'outillage nécessaire pour l'entretien léger. Le quatrième risque serait atténué en diversifiant les cofinancements. Le cinquième risque serait atténué par la contribution à la création des conditions favorables au développement du secteur privé, telles que la remise en état des infrastructures de transport et de communication. Enfin, le sixième risque serait atténué par la mise en place d'activités spécifiques à l'intention des groupes vulnérables et minoritaires.

Processus de consultation du COSOP

1. Le processus d'élaboration du COSOP a été piloté par le Ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage (MAE) avec une forte participation des autres ministères concernés par le secteur du développement rural (Ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement, Ministère de l'équipement et des travaux publics, Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, Ministère de la pêche et de l'aquaculture, Ministère de la recherche scientifique).
2. Le processus s'est déroulé en quatre étapes:
 - a) la phase de démarrage, du 14 au 27 mars 2009, a comporté³⁴: i) la mise en place d'un comité de pilotage du processus; ii) l'organisation de séances de travail avec les services techniques de l'État (agriculture, pêche, fonds routier, promotion de la femme, etc.), les PTF (FAO, BM, PNUD, AFD, Ambassade de Belgique, d'Italie, de France) du secteur du développement agricole et rural, les acteurs du secteur privé et associatif (CNOP, ADECO, etc.); et iii) la collecte et l'analyse des informations et données relatives à la situation économique générale, à l'agriculture et à la pauvreté rurale, aux politiques, stratégies et au contexte institutionnel mis en place pour lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, aux interventions passées, en cours et à venir, d'autres PTF et aux enseignements tirés des interventions du FIDA et des autres PTF dans le pays dans le secteur du développement agricole et rural;
 - b) l'organisation, par une équipe nationale³⁵, de quatre ateliers départementaux réunissant des organisations des producteurs, coopératives et associations, au niveau des zones d'intervention des projets FIDA (Dolisie, Ouessou, Gamboma, Imfondo) durant la période du 5 au 12 avril 2009. Un atelier national des OP a été tenu le 25 avril 2009 à Brazzaville. L'atelier national a réuni les représentants des OP qui avaient participé aux ateliers départementaux ainsi que les représentants des Ministères concernés et de la société civile. Les ateliers ont permis de valider les orientations stratégiques pour une participation effective des OP à la formulation, à la mise en œuvre et au S&E du COSOP, et de préciser les objectifs de chaque orientation stratégique, le rôle de l'État et des OP, et les attentes des OP vis-à-vis du FIDA dans la réalisation de ces objectifs. Un facilitateur a aidé les OP à réfléchir et échanger sur: i) leurs attributions dans le contexte du désengagement des pouvoirs publics de la production, de la commercialisation et de l'appui-conseil; et ii) les conditions d'amélioration de la performance de l'agriculture et de la pêche au Congo;
 - c) l'intégration des principales conclusions et recommandations de l'atelier national des OP, la rédaction, l'examen et la validation du document provisoire du COSOP, l'examen du document provisoire du COSOP par la partie congolaise et la transmission du document du COSOP au FIDA pour approbation;
 - d) l'organisation d'un atelier national de restitution et d'échange sur le deuxième COSOP. Regroupant les représentants des pouvoirs publics (niveau central et départemental), les acteurs du secteur privé (gros commerçants, transformateurs de produits, ONG), les OP et les PTF du Congo ainsi que les représentants des projets FIDA au Congo.

³⁴ Composée de: M. Luyaku Nsimasi, chargé de programme FIDA au Congo, Mme Monique Mputu, chargée d'appui terrain du FIDA pour la RDC et le Congo, M. Jean Moukouba, représentant du Ministère de l'agriculture et de l'élevage, M. Nguala Philippe Luzietoso, consultant international du FIDA.

³⁵ Composée de: M. Séraphin Ntady Medard, Mme Hortense Kinkodila Tombo, M. Justin Bienvenu Moyo et Mme Doumani Sasyi Mpou.

Données économiques de base

| | | | |
|--|-------|--|----------|
| Land area (km2 thousand) 2007 1/ | 342 | GNI per capita (USD) 2007 1/ | 1,540 |
| Total population (million) 2007 1/ | 3.77 | GDP per capita growth (annual %) 2007 3/ | -3.6 |
| Population density (people per km2) 2007 1/ | 11 | Inflation, consumer prices (annual %) 2007 3/ | 7.0 |
| Local currency | XAF | | |
| Social indicators | | Economic indicators | |
| Population (annual population growth rate) 2007 1/ | 2.1 | GDP (USD million) 2007 1/ | 7,650 |
| Infant mortality rate (per thousand live births) 2007 2/ | 79 | GDP growth (annual %) 2/ | |
| | | 2006 | 6.2 |
| | | 2007) | -1.6 |
| Under five mortality rate (per thousand live births) 2007 1/ | 125 | Sectoral distribution of GDP 2007 | |
| | | % Agriculture 1/ | 5 |
| | | % Industry 1/ | 60 |
| | | % Services 1/ | 35 |
| Life expectancy at birth (years) 2007 1/ | 55 | | |
| Population below national poverty line (%) | 50.72 | Consumption | |
| Rural population (% of total population) 2006 4/ | 39.44 | General government final consumption expenditure 2007 2/ | 14.1 |
| | | (as % of GDP) | |
| | | Gross domestic savings (as % of GDP) 2007 2/ | 57.2 |
| Poor as % of total population | | | |
| Total labour force (thousand) 2007 1/ | 1,514 | Balance of payments (USD million) | |
| Female labour force as % of total 2007 1/ | 40.7 | Merchandise exports 2007 1/ | 5,735.01 |
| | | Merchandise imports 2007 1/ | 2,850.00 |
| Education | | Balance of merchandise trade 2007 1/ | 2,885.01 |
| School enrolment, primary (% gross) 2007 1/ | 106 | Merchandise trade (% of GDP) 2007 1/ | 117.7 |
| Adult literacy rate (% age 15 and above) 1/ | 93 | | |
| Male | ... | | |
| Female | ... | | |
| Ratio of girls to boys in primary and secondary education (%) 2007 1/ | 100 | Current account balances (USD million) 2007 2/ | 507 |
| | | Foreign direct investment 2007 1/ | 4,289 |
| Nutrition | | | |
| Daily calorie supply per capita (kcal) 2003-2005 3/ | 2 327 | Government finance | |
| | | Cash surplus (as % of GDP) 2005 1/ | 9.6 |
| Malnutrition prevalence, underweight (% of children under 5) 2005 1/ | 12 | Total expenditure (as % of GDP) 2006 1/ | 19.9 |
| Health | | | |
| Total health expenditure (% of GDP) 2006 1/ | 2.1 | | |
| Public health expenditure (as % of GDP) 2006 5/ | 2 | | |
| Private health expenditure (as % of GDP) 2006 5/ | 1 | | |
| Physicians (per 1000 people) 2004 1/ | 0 | | |
| Population using improved water sources (%) 2006 1/ | | | |
| Rural | 35 | | |
| Urban | 95 | | |
| Population using adequate sanitation facilities (%) 2006 1/ | | | |
| Rural | 21.0 | | |
| Urban | 19.0 | | |
| HIV prevalence (% age 15-49) 2007 1/ | 3.5 | | |
| Child immunization rate, measles (% of children ages 12-23 months) 2007 1/ | 67 | | |
| Agriculture and food | | | |
| Food import (% of merchandise imports) 2007 2/ | 0 | | |
| Fertilizer consumption (hundred grams per hectare of arable land) 2000-2002 1/ | 67 | | |
| Food production index (1999-2001 = 100) 2005 1/ | 110 | | |
| Cereal yield (kg per hectare) 2007 1/ | 798 | | |
| Land use | | | |
| Arable land as % of land area 2005 1/ | 1.4 | | |
| Forest area as (km2) (thousand) 2005 1/ | 224.7 | | |
| Irrigated land as % of cropland 2001-2003 6/ | 0.37 | | |

1/ World Bank, World Development Indicators database, April 2009

2/ The World Bank Group, Development Economics LDB database

3/ Statistics Division FAO 2009

4/ AQUASTAT FAO's Information System on Water and Agriculture

5/ HNPStats – the World Bank's comprehensive database of Health, Nutrition and Population (HNP) statistics

6/ www.nationmaster.com

Cadre de gestion des résultats

| | | | | |
|---|---|--|---|--|
| <p>DSRP: L'objectif du DSRP en matière d'agriculture est d'augmenter la production agricole afin de réduire la dépendance et d'assurer la sécurité alimentaire.</p> | <p>COSOP: Objectif général: améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire des populations rurales pauvres</p> | | | |
| <p>Axes stratégiques du DSRP</p> | <p>Objectifs du COSOP contribuant à la réalisation de ceux du DSRP</p> | <p>Résultats clés dont le FIDA contribuera à la réalisation</p> | <p>Indicateurs clés</p> | <p>Objectifs institutionnels et politiques/calendrier de la concertation sur les politiques</p> |
| <p>Axe 2: promouvoir la croissance économique dans le domaine agricole. Il s'agit de mettre en place des politiques; de créer des conditions favorables à la production; de promouvoir les activités de production et les structures de transformation et de commercialisation; et de renforcer le cadre juridique et institutionnel.</p> <p>Axe 1: amélioration de la gouvernance et consolidation de la paix et de la sécurité.</p> <p>Axe 4: environnement social et intégration des groupes vulnérables.</p> | <p>OS 1 – Renforcer l'accès des petits producteurs à des technologies appropriées de production, transformation, stockage et conservation</p> | <ul style="list-style-type: none"> o Les rendements des cultures retenues ont augmenté de 40% o Les revenus (actifs physiques et financiers) des petits producteurs ont augmenté de 40% o | <ul style="list-style-type: none"> o 60% de petits producteurs utilisent des semences et boutures de qualité. o 40% de petits producteurs, dont 60% de femmes, ont bénéficié du conseil agricole o | <ul style="list-style-type: none"> o Concertation avec le MAE et le Fonds routier (FR) pour faciliter le décaissement, en temps voulu, des ressources financières pour le financement de l'entretien des routes réhabilitées o Partenariat avec le Fonds de soutien à l'agriculture pour le financement des infrastructures de transformation, de stockage et de conservation o |

| | | | | |
|--|---|--|---|---|
| | <p>OS 2 – Renforcer l'accès des petits producteurs aux marchés d'intrants et de produits.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ○ La production des petits producteurs mise sur le marché a augmenté de 30% ○ Le revenu des petits producteurs et productrices a augmenté de 25% ○ | <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de petits producteurs ayant accès aux marchés ○ 60% des petits producteurs ont accès aux informations sur les marchés et les prix. ○ Réduction du coût de transport des produits agricoles de 25% ○ | <ul style="list-style-type: none"> ○ |
| | <p>OS 3 – Renforcer la participation des OP et des producteurs aux processus locaux et nationaux de programmation et d'élaboration des politiques</p> | <ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcement de la priorité accordée à l'agriculture dans le DSRP et augmentation de 10% des ressources financières budgétaires allouées à ce secteur | <ul style="list-style-type: none"> ○ Législation des OP actualisée ○ La CNOP-Congo influence la revue du prochain DRSP en faveur de l'agriculture | <ul style="list-style-type: none"> ○ Revue technique (dispositif réglementaire et expérience du terrain) servant de base pour l'actualisation de la législation des OP |

Cadre de gestion des résultats du précédent COSOP

| | Situation au moment de la formulation du COSOP | Situation à l'achèvement du COSOP | Enseignements tirés |
|---|--|---|---|
| A. Objectifs stratégiques du pays (premier DSRP) | | | |
| | <p>PIB par habitant: 550 USD (2000). Taux de croissance du PIB par habitant: 7,6% (2000). Dépenses publiques (% PIB) : Taux d'inflation: Incidence de la pauvreté PO (%) 70% (2000).</p> | <p>PIB par habitant: 1570 USD (2007) Taux de croissance du PIB par habitant (%): 6,4 % (est. 2008). Dépenses publiques (% PIB): 51%. Taux d'inflation: 2,6% (2007). Incidence de la pauvreté PO (%) 50,7% (2005).</p> | |
| B. Objectifs stratégiques du précédent COSOP | | | |
| <p>Objectif 1: remettre en état les routes de desserte agricoles afin d'améliorer durablement l'accès des petits paysans au marché.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Problème d'accès des zones de production. - Manque d'accès à l'eau potable. | <ul style="list-style-type: none"> - Construction des ponts (5) et des dalots (8), et la constitution de Comités villageois d'entretien des routes (30) (PRODER-Nord). - PRODER-Sud prépare des interventions de désenclavement et d'approvisionnement en eau potable. | <ul style="list-style-type: none"> - Les capacités des opérateurs sont faibles. - Les projets n'ont pas les capacités nécessaires pour gérer la remise en état des pistes (à grande envergure). Mieux vaut se concentrer sur les ouvrages de franchissement. |
| <p>Objectif 2: investir dans l'amélioration de la productivité des cultures pour lesquelles les petits paysans possèdent un avantage comparatif.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Manioc touché par la maladie de la mosaïque (baisse significative de la production). - Agriculture peu diversifiée (igname dégénéré). | <ul style="list-style-type: none"> - Production et diffusion de boutures saines: 1,88 million (PRODER-Sud), 4 millions (PRODER-Nord). - Introduction, multiplication et diffusion de 12 variétés d'igname (PRODER-Nord). | <ul style="list-style-type: none"> - Les approches participatives à la demande sont très difficiles à gérer en raison du manque de capacités des opérateurs et de la complexité des procédures. |
| <p>Objectif 3: renforcer les capacités des petits paysans et de leurs organisations afin qu'ils soient en mesure de tirer durables de leurs activités agricoles et non agricoles des revenus.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Absence des DDA/DDE sur le terrain. - Manque d'organisation et d'encadrement des paysans. | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de groupes de contact de multiplication de boutures saines de manioc (GCOMM): 223 (PRODER-Sud); 60 (PRODER-Nord). - Formation et équipement pour les techniciens du MAE. - Conseil agricole assuré par les DDA/DDE et mise en place de groupes de contact pour l'igname. - Relance de la recherche agricole. | <ul style="list-style-type: none"> - Les coûts de faire-faire restent élevés au regard des résultats obtenus. - Les capacités des prestataires de service du secteur privé et des ONG sont faibles et onéreuses. Pour l'appui-conseil, les PRODER ont opté pour une plus forte implication des directions départementales de l'agriculture au |

| | | | |
|--|---|--|---|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> - niveau de la mise en œuvre. - Une assistance technique internationale ponctuelle compétente est importante pour accompagner les équipes de projet. |
| Objectif 4 : améliorer l'accès des petits paysans à des services financiers adaptés. | Existence de la MUCODEC en milieu urbain. | <ul style="list-style-type: none"> - 8 caisses d'équité (par PRODER-Nord). - 1 caisse d'équité par PRODER-Sud (sur 20 caisses prévues). - Caisses féminines (mises en place par le MPFIFD). - MUCODEC | <ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie pour le financement des filières (+ vision du FIDA à long terme) est nécessaire. - La MUCODEC s'intéresse au milieu rural, mais pas nécessairement au groupe cible du FIDA. |
| C. Programmes et projets | | | |
| Programmes de développement rural | Proposés : <ul style="list-style-type: none"> - PRODER Nord (2004-2011) - PRODER Sud (2006-2012) - PRODER 3 (2009-2013) | <ul style="list-style-type: none"> - Approuvé en 2004 - Revue à mi-parcours en janvier 2008 - En cours d'exécution - Approuvé en 2006 - En cours d'exécution - Approuvé en 2008 et entré en vigueur en 2009 - En cours d'exécution | <ul style="list-style-type: none"> - Des difficultés et retards importants dans la mise en œuvre des interventions dus à la complexité du montage des projets et des manuels de procédures. - L'harmonisation des approches et procédures des trois PRODER est insuffisante (processus d'harmonisation est en cours). |
| D. Performances du FIDA | | | |
| Concertation sur les politiques | <ul style="list-style-type: none"> - Programme intérimaire triennal (2000-2002) post-conflit. | <ul style="list-style-type: none"> - Premier DSRP - Deuxième DSRP - SDA - PNSA | |
| Partenariat | <ul style="list-style-type: none"> - Absence du FIDA | <ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec le Fonds de l'OPEP pour le développement international - Partenariat opérationnel avec le projet de la Banque mondiale (PDARP) - Partenariat opérationnel avec la FAO (multiplication de boutures de manioc, petits ruminants, etc.). | |
| Gestion du programme de pays | <ul style="list-style-type: none"> - Absence du FIDA | <ul style="list-style-type: none"> - Coordination et supervision par l'unité de gestion. - Exécution par les Directions départementales (agriculture, élevage) et les prestataires privés (faire-faire). - Faible capacité des opérateurs - Délais de mise en œuvre relativement | <ul style="list-style-type: none"> - On constate forte inégalité des cadres des unités de gestion dans le temps d'appropriation des procédures et de leur performance dans la mise en œuvre des activités des projets. - Coût de la coordination des projets |

| | | | |
|--|--|--------|---|
| | | longs. | <p>est élevé.</p> <ul style="list-style-type: none">- Un renforcement de la gouvernance des projets ainsi qu'une attention particulière pour le rapport coût/efficacité/efficience.- La performance des systèmes de S&E – lourds et coûteux – est mitigée. |
|--|--|--------|---|

Réserve de projets

I. Programme d'appui au développement de filières

Zone d'intervention

1. Le programme interviendra dans un nombre limité de filières porteuses, dont le manioc, l'igname et d'autres cultures. La zone d'intervention sera nationale afin de maximiser les synergies avec les trois PRODER. Le programme sera mis en œuvre sur 7 ans.

Groupe cible

2. Le groupe cible prioritaire est constitué des petits producteurs et autres acteurs des filières qui sont capables de mettre à profit les opportunités offertes. Ce groupe est composé de paysans, petits commerçants et certains métiers artisanaux liés à l'agriculture ou au volet agroalimentaire dans les filières retenues. Bénéficieront également de ces appuis les structures publiques, faïtières et privées qui délivrent des produits/services nécessaires au développement des filières ciblées.
3. Les sous-groupes prioritaires sont:
 - a) Les femmes rurales pauvres: les plus vulnérables sont les jeunes filles mères avec plusieurs enfants en bas âge, les femmes âgées et les veuves;
 - b) les jeunes: il s'agit principalement de jeunes – femmes et hommes – entre 15 et 25 ans, déscolarisés ou non scolarisés, parfois des anciens combattants, qui se retrouvent dépendants de la famille élargie, sans emploi et ont difficilement accès à la sphère décisionnelle. Ils constituent une force de travail importante qui peut être dynamisée ainsi qu'un vecteur essentiel dans la transmission de nouvelles technologies et dynamiques de production, de transformation et de commercialisation ;
 - c) des jeunes à risques, qui ont des problèmes d'intégration dans la vie économique et sociale; et
 - d) les populations semi-nomades (Pygmées).

Objectifs clés

4. Le programme aura trois objectifs spécifiques:
 - e) **objectif spécifique 1:** améliorer durablement la productivité des filières retenues à travers le renforcement de l'accès des petits producteurs à des technologies améliorées. L'objectif de cette stratégie est d'augmenter durablement la production agricole afin de réduire les importations et de garantir la sécurité alimentaire;
 - f) **objectif spécifique 2.** renforcer l'accès des groupes cibles à des marchés transparents et concurrentiels de produits et d'intrants;
 - g) **objectif spécifique 3:** renforcer la capacité des organisations de producteurs et des prestataires des services pour un meilleur accès aux services essentiels au développement des filières.

Volets du programme

5. les actions suivantes sont indispensables pour pouvoir atteindre les objectifs spécifiques du programme:
 - i) le soutien à la production en poursuivant et en élargissant les actions lancées par les trois PRODER s'agissant de la production, de la multiplication et de la diffusion de technologies améliorées;

- ii) la promotion de technologies améliorées relatives au stockage/conservation et à la transformation des produits agricoles;
- iii) l'amélioration de la qualité et de l'accès aux services de commercialisation;
- iv) le désenclavement des bassins de production sur financement d'autres bailleurs de fonds. La stratégie de désenclavement ciblera en priorité les ouvrages de franchissement (dalots et ponts) et les points critiques;
- v) le renforcement et la structuration des groupements de base afin qu'ils soient en mesure de fournir des services à leurs membres;
- vi) l'appui à l'apparition et à l'accompagnement de structures faitières;
- vii) la promotion de bonnes pratiques d'association agriculture-élevage (fumure organique, utilisation des déchets agricoles pour l'alimentation du bétail);
- viii) l'appui à la valorisation de produits forestiers non ligneux (fruits de cueillette, Rotin, Gnetum, feuilles marantacée, Grewia et Erota en vannerie).

Montage du programme

6. Le coût total du programme envisagé est d'environ 28 millions d'USD, dont 21 millions d'USD octroyés par le FIDA (total PBAS pour 2010-2015) et 7 millions d'USD provenant d'un financement Fonds de l'OPEP pour le développement international. Ce programme financerait des activités additionnelles sur la chaîne des valeurs de filières identifiées, y compris le manioc et l'igname.

Risques

7. Le tableau suivant présente une analyse des risques.

| Risques | Solutions proposées |
|---|--|
| Disponibilité des opérateurs nationaux capables de mettre en œuvre une approche filière | Mobilisation de l'assistance technique ponctuelle |
| | Adoption d'une approche filière "concertée" : en intervenant seulement au niveau des contraintes majeures dans la chaîne de valeurs. |
| La compétitivité de l'agriculture locale par rapport à la concurrence régionale | Les actions des projets déjà en cours vont contribuer à l'amélioration de la productivité et de la rentabilité agricole |

Evaluation stratégique environnementale (ESE) ³⁶

I. Contexte et objectifs de l'ESE

1. Avec l'évolution du contexte général du Congo³⁷ entre 2002 et 2009, le gouvernement et le FIDA ont préparé un deuxième COSOP pour la période 2010-2014.
2. C'est dans le cadre du développement de ce COSOP que la Division Afrique de l'Ouest et du Centre du FIDA prévoit de conduire une évaluation stratégique environnementale (ESE) focalisée sur le secteur forestier.
3. Les objectifs de cette évaluation sont les suivants: i) donner des avis stratégiques sur les politiques, plans et programmes proposés par le FIDA; ii) s'assurer que les priorités de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles soient intégrées dans le processus décisionnel au niveau de la stratégie de pays; et iii) démontrer l'applicabilité de la méthodologie et l'approche ESE présentées dans les Procédures d'évaluation environnementale et sociale du FIDA.

II. Description d'ordre général et méthodologie utilisée

4. Le présent rapport est le résultat d'une brève consultation des institutions gouvernementales, des PTF et autres acteurs concernés par le secteur forestier en république du Congo. Il faut cependant signaler que cette consultation n'a pas été élargie à toutes les parties prenantes bénéficiaires, notamment aux populations touchées. Il se voudrait être une évaluation environnementale stratégique sommaire pour simplement permettre la prise en compte des problématiques environnementales, et plus particulièrement celles relatives au secteur forestier figurant dans le deuxième COSOP.
5. Cette évaluation intervient après l'élaboration d'un rapport provisoire du COSOP à travers un processus et participatif, sans exclusive, en plusieurs étapes. Par ailleurs, le temps extrêmement limité consacré à cette étude (10 jours, non compris les voyages) n'a pas permis de respecter les principes de base et les quatre étapes classiques d'une ESE.
6. Il faut noter que l'objectif visé par une ESE est d'aborder les principaux aspects environnementaux de manière pertinente, dès la phase décisionnelle initiale, et d'incorporer des actions préventives ou des mesures d'atténuation pertinentes à ce stade de la conception.
7. La mission a été conduite par une équipe de deux experts du FIDA. La méthodologie de travail a porté sur les étapes ci-après:
 - a. la sélection des institutions et organisations à rencontrer, assortie d'un programme de visite. À ce niveau, la sélection a été prioritairement orientée sur les structures concernées par la gestion des ressources naturelles basées à Brazzaville, en particulier celles impliquées dans la formulation et la mise en œuvre des projets FIDA;
 - b. les entretiens avec les responsables des institutions et organisations retenues concernant leurs stratégies d'intervention, notamment celles axées sur l'environnement. Les entretiens ont porté en outre sur les politiques, plans et programmes (PPP), les conventions internationales ratifiées par le Gouvernement du Congo, les actions entreprises dans le

³⁶ Résumé du rapport réalisé par M. Soumana Timbo, Ingénieur Forestier, Direction Nationale des Eaux & Forêts, Mali avec le support de Mme Ilaria Firmian, Conseillère Technique Associée, Environnement et Gestion des Ressources Naturelles, FIDA.

³⁷ Il s'agit entre autres de la consolidation de la paix et l'adoption de nouvelles stratégies de développement (DSRP, PNSA).

cadre de la réduction des émissions, de la déforestation et la dégradation des forêts (REDD), les opportunités environnementales, la participation des populations autochtones et les problématiques environnementales à considérer en priorité dans le cadre de la mise en œuvre du deuxième COSOP. La finalité de ces entretiens est l'établissement d'un cadre global de gestion de l'environnement au sein duquel va évoluer la mise en œuvre du COSOP et une évaluation des impacts environnementaux et sociaux éventuels des interventions FIDA envisagées dans le COSOP et la proposition de modifications éventuelles;

- c. la collecte et l'analyse de la documentation disponible;
 - d. la visite de terrain pour une appréciation des pressions anthropiques sur les ressources naturelles. Il faut noter là que le calendrier de la mission n'a permis qu'une visite de l'axe routier Brazzaville-Kinkala;
 - e. la restitution des premiers résultats des consultations à la Coordination des PRODER.
8. Il ressort des informations recueillies au cours des consultations, qu'un cadre institutionnel et juridique adéquat n'est encore en place pour une gestion rationnelle et plus durable des écosystèmes forestiers.
 9. Les partenaires à la coopération pour le développement ont récemment soutenu la réalisation de plusieurs études en matière d'environnement, dont certaines doivent être validées par le gouvernement. Dans ce cadre, on peut citer, entre autres, l'amélioration du cadre institutionnel et juridique du secteur forestier (relecture du Code Forestier, études socio-économiques et environnementales du secteur forestier, vulnérabilité relative au secteur agricole, etc.) et la mise en place du Nouveau cadre institutionnel pour la prise en compte des changements climatiques.
 10. La prise en compte des problématiques environnementales dans les stratégies et programmes sectoriels est récente. Ceci explique pourquoi le programme national de sécurité alimentaire et le programme "Banane" sont mis en œuvre sans les textes d'application y relatifs. Le programme de mécanisation de l'agriculture est en phase de démarrage sans processus d'évaluation et de prise en compte d'enjeux environnementaux. Il en est de même du programme de réhabilitation des pistes rurales qui ne s'est pas encore soumis aux études d'impact sur l'environnement.
 11. La participation des populations, notamment des peuples autochtones, à la gestion des ressources naturelles est limitée du fait de l'inexistence de plans de développement communautaire à cause de la non effectivité de la décentralisation et de l'insuffisance des efforts accomplis en matière d'éducation et de sensibilisation.
 12. Les textes actuels ne font pas ressortir spécifiquement la notion de forêts communautaires, mais plutôt de forêts de protection, de production et des collectivités. Le secteur de l'élevage est à reconsidérer, en particulier le petit élevage dans la proximité des villes comme solution au trafic de la viande de brousse.

III. Opportunités environnementales

A. La prise en compte de l'environnement dans les politiques sectorielles

13. Au niveau des ministères concernés, la principale contrainte est la faiblesse des capacités opérationnelles, faiblesse essentiellement due au manque de ressources financières allouées à l'encadrement dont les effectifs sont insuffisants (faible renouvellement des effectifs du personnel). C'est le cas, par exemple, du Service national de reboisement et foresterie communautaire qui a été contraint faute de moyens financiers, à une redéfinition de ses missions vers l'assistance, l'encadrement et l'appui-conseil aux ONG, aux particuliers et aux populations dans la création des forêts – privées et villageoises.

14. Le Projet d'évaluation des ressources forestières (inventaires forestiers), mis en œuvre par le Centre national des ressources forestières (CNRF) en partenariat avec la FAO, reste en veilleuse après sa 1^{ère} phase pour non-versement de la contribution du gouvernement.
15. Le déficit de renforcement institutionnel est une donnée commune à toutes les structures étatiques impliquées dans la gestion des ressources du secteur forestier. L'investissement du budget d'État dans ce secteur est négligeable. L'intervention du gouvernement congolais est jusqu'à présent insignifiante et mérite d'être renforcée pour une meilleure appropriation du secteur forestier par les nationaux. Les unités forestières d'aménagement (UFA) n'ont pas de plans de gestion et les 7 aires protégées (AP) du Congo ne bénéficient actuellement d'aucun financement de l'État, exception faite du Parc National d'Odzala dont le financement ECOFAC se termine en 2010.
16. La synergie entre intervenants n'est pas encore effective. Le dialogue n'est pas encore bien établi entre les différents ministères dans la conception et la mise en œuvre des projets sectoriels. C'est le cas de la refonte du secteur agricole dont les impacts environnementaux n'ont pas été pris en compte. La Direction de la conservation des écosystèmes naturels (Ministère de l'environnement) et la Direction générale de l'économie forestière estiment n'avoir pas été associées à la politique de mécanisation de l'agriculture entreprise récemment par le Ministère de l'agriculture et de l'élevage. Les correspondances en ce sens sont restées sans suite.
17. L'état doit se donner les moyens de ses politiques et stratégies en la matière pour assurer une gestion plus durable des ressources forestières.
18. D'autre part, il est établi que la prise en compte de l'environnement dans des politiques sectorielles est très négligeable. À ce jour, aucune ESE n'a encore été entreprise en République du Congo.
19. Depuis un certain temps, les partenaires au développement deviennent de plus en plus regardants sur les questions environnementales.
20. C'est dans ce cadre que la Banque mondiale a contribué à l'amélioration du cadre institutionnel et juridique du secteur forestier par le financement de l'élaboration de plusieurs études, qui doivent être validées par le gouvernement. Il s'agit de la relecture du Code forestier et des études socioéconomiques et environnementales du secteur forestier en juin 2007, portant sur les thèmes ci-après: Thème 1 – La gestion des forêts de production: durabilité, aménagement, gouvernance, fiscalité et industrialisation; Thème 2 – Gestion de la Biodiversité; Thème 3 – Aspects institutionnels, cadre juridique et participation communautaire; Thème 4 – Politiques et mesures de sauvegarde environnementales.
21. La FAO a, quant à elle, contribué au financement du Projet d'évaluation des ressources forestières et à la formulation des projets d'aménagement des mangroves, de lutte contre l'érosion autour de Brazzaville et du Projet régional sur l'amélioration du régime foncier.
22. Dans le cadre du développement du potentiel REDD, il a été créé un pôle REDD au sein du Ministère des eaux et forêts. La question a été prise en compte dans la seconde Communication nationale (2009) à la Convention-cadre des Nations-Unies sur le changement climatique (CCNUCC), en vue d'une contribution de l'utilisation durable des ressources naturelles à la réduction de la pauvreté des populations locales.

Conséquences de la faible prise compte de l'environnement³⁸ dans les PPP

23. Les écosystèmes forestiers subissent des pressions sans précédent, d'où une dégradation accentuée des terres, la perte de couvert végétal et, par voie de conséquence, une réduction du puits de carbone.
24. Les sols du Congo se dégradent sous l'action conjuguée de facteurs physiques tels que l'érosion hydrique et de facteurs anthropiques comme la destruction de la végétation et les pratiques agricoles mal adaptées (défrichement sur les flancs de collines).
25. Le couvert végétal subit une régression significative suite aux actions anthropiques liées à: l'agriculture itinérante sur brûlis, l'exploitation industrielle du bois d'œuvre sans plan d'aménagement, la satisfaction des besoins en bois énergie, le feu de brousse tardif, la culture de rente (palmier à huile, café, cacao), la culture vivrière intensive (manioc, riz), l'infrastructure de communication physique. Ces différents facteurs, cumulés à l'accroissement de la population, conduisent à une couverture imparfaite du sol, l'exposant ainsi aux aléas des agents climatiques (précipitations et vents).
26. La mangrove congolaise fait l'objet d'une exploitation extensive non contrôlée. Elle est également victime d'une pollution par les hydrocarbures et d'une destruction abusive suite au lotissement anarchique.
27. Dans certains lacs et cours d'eau du Congo, des espèces envahissantes sont florissantes telles que *Vossia cuspidata*, *Eichhornia crassipes*, *Salvinia nymphellula*, *Ipomoea aquatica*, *Cyperus papyrus* et *Pistia* sp. Dans les zones de stagnation des eaux, on note la présence de *Lemna minor* qui est un bio indicateur de la pollution du milieu.
28. Face à la situation, le Gouvernement du Congo et les partenaires de développement se sont engagés dans une série de PPP pour la relance économique du pays.
29. Outre les actions en cours, il s'agira ici d'identifier d'autres alternatives contribuant à une plus grande implication des communautés dans la gestion des ressources naturelles en vue de réduire les pressions sur les ressources naturelles, de donner un meilleur cadre de vie aux populations et de permettre au secteur forestier de contribuer plus efficacement à l'essor de l'économie nationale.
30. De façon générale, la gestion durable des écosystèmes forestiers du Congo passent par la mise en œuvre correcte de certaines actions qui incombent principalement à l'État, dont:
 - a. le renforcement de la coopération et de la coordination intersectorielle pour la mise en œuvre de projets pilotes de conservation et de valorisation des ressources naturelles à haute intensité d'emplois;
 - b. l'élaboration d'un plan national d'affectation des terres afin de définir le domaine forestier permanent à vocation de production et de protection, ainsi que le domaine agricole et/ou pastoral;
 - c. l'implication de l'État congolais dans la prise charge de son patrimoine naturel (renforcement institutionnel et des capacités des services de l'État);
 - d. l'internalisation graduelle des coûts des services environnementaux et l'association du plus grand nombre de partenaires;
 - e. la réalisation des inventaires et des travaux d'aménagements forestiers, capables de garantir une gestion durable des ressources;

³⁸ Cette rubrique concerne spécifiquement le secteur forestier.

- f. la redéfinition des limites de certaines aires protégées et l'élaboration de leur plan d'aménagement et de gestion, prenant en compte les droits d'usage des populations locales;
- g. la consolidation des unités spécialisées au gardiennage et à la lutte contre le braconnage;
- h. la vulgarisation des foyers améliorés pour limiter le gaspillage en bois-énergie;
- i. la valorisation des produits non ligneux;
- j. le transfert de certaines compétences de l'État aux collectivités et communautés, en l'occurrence la production de plants et la gestion des forêts à immatriculer à leur nom;
- k. l'organisation de l'exploitation du bois de chauffe et du charbon de bois.

B. Cadre stratégique du FIDA pour le pays (COSOP)

- 31. Les bailleurs de fonds impliqués dans le secteur agricole au Congo sont très peu nombreux. Il s'agit principalement du FIDA, de la Banque mondiale, de la FAO et de l'Union européenne. Actuellement, le FIDA finance les principales opérations en cours à travers ses trois projets PRODER.
- 32. Les principes directeurs de conception et de mise en œuvre du programme de pays (COSOP) seront les suivants:
 - a. la définition d'objectifs quantitatifs clairs et d'actions précises, à tous les niveaux des filières retenues, qui permettent de les atteindre;
 - b. la participation effective et la responsabilisation des ruraux pauvres et de leurs organisations ainsi que les autorités décentralisées à la formulation, à la mise en œuvre et au S&E des activités, afin de s'assurer de la prise en compte de leurs priorités;
 - c. la recherche de synergies et complémentarités avec les autres intervenants afin de maximiser l'impact et de, limiter les duplications et le gaspillage de ressources;
 - d. la flexibilité et la gradualité dans l'exécution des programmes;
 - e. la recherche de cofinancement;
 - f. la sélectivité des points d'intervention et des filières afin de simplifier la gestion, d'avoir un impact réel et d'éviter le saupoudrage;
 - g. la prise en compte des aspects environnementaux afin de garantir un développement durable de l'agriculture.
- 33. Le groupe cible prioritaire est constitué des petits acteurs de filières ciblées, qui sont capables de mettre à profit les opportunités offertes. Ce groupe est composé de paysans, éleveurs, pêcheurs, petits commerçants et certains métiers artisanaux liés à l'agriculture ou au volet agroalimentaire dans les filières retenues.
- 34. Le COSOP 2010-2014 comporte trois objectifs stratégiques (OS):
 - OS 1. Améliorer durablement la productivité agro-pastorale et halieutique des petits producteurs afin de réduire les importations et d'assurer la sécurité alimentaire.**
- 35. L'objectif de cette stratégie est d'augmenter durablement les productions agropastorale, aquacole et halieutique. Cet objectif sera atteint à travers la consolidation des actions initiées par les trois PRODER en cours d'exécution couvrant tout le pays, en l'occurrence celles relatives à la production, la multiplication et la diffusion de matériel végétatif performant (semences et boutures) et le repeuplement en petit bétail du département du Pool.

36. Les impacts environnementaux clés liés à cet objectif peuvent être:
- a. une extension des surfaces cultivées qui réduira considérablement la couverture forestière, notamment avec la persistance des cultures sur brûlis et des feux de brousse;
 - b. la pollution par les déchets, les engrais et les pesticides;
 - c. la pression exercée sur les ressources par l'affluence humaine dans les zones de production et la satisfaction des différents besoins en bois;
 - d. le surpâturage;
 - e. la pression du braconnage et la destruction des habitats de la faune sauvage;
 - f. l'ensablement des cours d'eau et le comblement des lacs et mares, comme conséquences visibles des effets du déboisement;
 - g. la régression des ressources halieutiques au niveau des pêcheries.
37. **Opportunités (mesures de renforcement et d'atténuation)**. L'agriculture congolaise, essentiellement pluviale, est très sensible aux variations climatiques dans le temps et/ou dans l'espace, à l'exception des cultures maraîchères. Dans ce contexte, les mesures suivantes sont envisageables dans la zone d'intervention des projets FIDA, en particulier dans les sites périphériques des 7 aires protégées:
- a. la mise en œuvre des activités d'agroforesterie (plantation ou préservation des espèces fixatrices d'azote dans les champs, haie vive, brise vent), d'arboriculture fruitière et de foresterie communautaire en vue de soulager la forêt naturelle et d'atténuer l'impact des défrichements;
 - b. la promotion de techniques de défense et de restauration des sols (mesures DRS-CES), notamment dans les zones à relief accidenté;
 - c. la lutte contre les ennemis des cultures;
 - d. la vulgarisation des techniques de compostage, les foyers améliorés et la culture attelée;
 - e. la promotion de l'irrigation, de la pisciculture et de l'agriculture intensive avec des spéculations s'adaptant aux modifications des cycles culturaux (cultivars) en remplacement de l'agriculture itinérante;
 - f. la sensibilisation des paysans aux pratiques agricoles écologiques (moins de brûlis);
 - g. le renforcement des capacités et/ou l'éducation des populations paysannes sur les techniques novatrices;
 - h. la promotion de l'aviculture et l'élevage des petits ruminants pour concurrencer la viande de brousse;
 - i. la prise en compte des enjeux environnementaux dans la politique actuelle de mécanisation de l'agriculture;
 - j. l'appui à la finalisation du processus d'élaboration d'un plan national d'affectation des terres.

OS 2. Renforcer l'accès des petits producteurs à des marchés transparents et concurrentiels pour une meilleure performance des filières agro-pastorales et halieutique ciblées.

38. Cet objectif vise à accroître le revenu des petits producteurs. Cette stratégie contribuera à l'amélioration de la commercialisation, de la transformation, du stockage et de la conservation des produits agro-pastoraux et halieutiques, à travers le renforcement de l'accès et l'adoption de technologies améliorées, l'accès à des

services de commercialisation et le désenclavement des bassins de production (ouvrages de franchissement).

39. La mise en œuvre de l'OS 2, dans sa composante désenclavement, pourrait engendrer les impacts environnementaux suivants:

- a. modification du milieu et création d'écotones (coupures entre écosystèmes);
- b. déboisement suite à l'ouverture de pistes;
- c. augmentation des effets de l'érosion dans le bassin versant;
- d. l'accroissement des pressions exercées sur les ressources à travers la valorisation des produits forestiers.

40. **Opportunités:**

- a. lancer des microprojets de production, de transformation et de commercialisation des produits agro-pastoraux;
- b. promouvoir l'irrigation, le maraîchage et autres activités génératrices de revenus pour les populations locales comme l'apiculture par l'introduction de ruches améliorées;
- c. promouvoir la valorisation des sous-produits agricoles dans le secteur de l'élevage;
- d. appuyer la valorisation de produits forestiers non ligneux (fruits de cueillette, Rotin, Gnetum, Grewia et Eroda en vannerie);
- e. contribuer à la création de caisses de crédit et de banques de céréales;
- f. procéder au reboisement compensatoire, en partenariat avec le Service nationale de reboisement (SNR) et les populations riveraines;
- g. encourager la promotion d'agrocarburant (culture du *Jatropha curcas*);
- h. appuyer le système d'information sur les marchés;
- i. promouvoir la contribution du marché carbone (REDD) dans la réduction de la pauvreté des populations locales;
- j. mettre l'accent sur la domestication des espèces faisant l'objet de surexploitation, comme le Gnetum et la Marantacée, et des plantes médicinales en tant que source de revenu pour les populations.

OS 3. Renforcer la capacité des organisations paysannes à fournir des services aux producteurs et accroître leur participation aux processus de développement local.

41. L'OS-3 sera atteint à travers: l'apprentissage du concept "filiale", le renforcement et la structuration des groupements de base, l'appui à l'émergence et l'accompagnement des structures faïtières. Il se classe dans la catégorie C.

42. **Opportunités:**

- a. renforcement des capacités des OP;
- b. appui des OP s'agissant d'information et d'éducation pour le changement de comportement et participation renforcée des communautés aux projets;
- c. l'intégration des populations défavorisées;
- d. le transfert de la production de plants (fruitiers forestiers) aux OP.

C. Quelques recommandations

43. L'objectif fondamental du PNSA est d'aider le Congo à améliorer sa sécurité alimentaire grâce à une augmentation rapide de la productivité et de la production, et à une amélioration et une diversification de la production vivrière en les associant à d'autres mesures devant assurer aux populations un accès adéquat à des denrées alimentaires de qualité, tout en préservant les ressources de base.
44. Le PNSA se propose de couvrir tous les départements administratifs du pays. Il est composé des sous-programmes agricoles suivants:
 - a. valorisation des ressources naturelles de base avec, comme composantes, la maîtrise de l'eau et la gestion de la fertilité des sols;
 - b. intensification des cultures avec, comme composantes, l'accroissement durable de la production des cultures à graines et des tubercules et plantes à racine;
 - c. production urbaines et périurbaine avec, comme composante agricole, le maraîchage en zones urbaines et périurbaines;
 - d. agroforesterie et arboriculture fruitière avec, comme composantes, l'arboriculture fruitière et l'agroforesterie;
 - e. transformation et conservation avec, comme composantes, le stockage et conservation et commercialisation;
 - f. santé et éducation nutritionnelle avec, comme composantes, les jardins scolaires, les micro-jardins et cultures hydroponiques, l'hydraulique villageoise et l'éducation nutritionnelle;
 - g. aide alimentaire et dispositif de veille, alerte et réponse aux crises avec, comme composantes, la décentralisation du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires, la constitution d'un stock national de sécurité alimentaire, la mise en place d'un système d'alerte précoce, l'amélioration du système d'information sur les marchés et l'amélioration des enquêtes agricoles;
 - h. mesures d'accompagnement parmi lesquelles la commercialisation et la distribution d'intrants, la recherche, la vulgarisation, le renforcement des capacités et les champs écoles.
45. La revitalisation des espaces ruraux nécessite un renforcement de la coopération et de la coordination intersectorielle pour la mise en œuvre de projets pilotes de conservation et de valorisation des ressources naturelles à haute intensité d'emplois.
46. Des appuis institutionnels sont à envisager pour permettre aux structures techniques de l'État de jouer pleinement leur rôle et l'organisation d'assises de l'Environnement dont les recommandations permettront une meilleure prise en compte de l'environnement en général et du secteur forestier, en particulier dans les PPP.
47. La prise en compte du changement climatique dans les modes de développement du pays est une donnée pérenne pour tous les intervenants.
48. Un effort de sensibilisation accrue auprès des élites et auprès des populations locales permettra une véritable appropriation nationale s'agissant de la nécessité de préserver les écosystèmes forestiers du Congo.
49. Dans la périphérie des parcs nationaux, la mise en œuvre de certaines activités impliquant les populations locales contribuera à la gestion durable des aires protégées, à savoir, entre autres:
 - a. la promotion de l'écotourisme de type communautaire pour améliorer le niveau de vie des populations locales, en priorité à proximité des grandes villes;

- b. l'appui aux petits producteurs locaux en cultivars et dans le cadre du développement du petit élevage et de la pisciculture;
- c. l'éducation et la sensibilisation de la population aux bonnes pratiques de conservation des ressources forestières et fauniques;
- d. le développement de la sylviculture en forêt dégradée et la conduite d'activités sylvicoles en forêt dense;
- e. la consolidation, la promotion et le développement d'activités de conservation et de protection des biodiversités ainsi que la participation des populations à leur gestion.

Dossier clé 1: Pauvreté rurale et secteur agricole et rural

| Secteur prioritaire | Groupes concernés | Difficultés majeures | Actions requises |
|--|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Accroissement de la production agricole et compétitivité. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Petits exploitants agricoles, éleveurs et pêcheurs. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Manque d'intrants de qualité. ○ Faible niveau de formation des exploitants. ○ Faiblesse de l'appui-conseil (déficit de l'offre). ○ Faible taux d'adoption durable des innovations. ○ Faiblesse des structures de recherche. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Diversification de l'agriculture et de l'élevage. ○ Appuyer la multiplication et la distribution de semences améliorées. ○ Consolider les activités dans les filières manioc et igname. ○ Formation et appui continu des exploitants par les GIEC, les chefs de secteurs. ○ Faciliter l'accès aux Fonds de soutien. |
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Accès physique aux centres de consommation. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Exploitations agricoles. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Enclavement des zones de production. ○ Manque d'entretien des pistes agricoles. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Dialogue avec les autorités locales. ○ Participation à la concertation sur les politiques dans le secteur routier ○ Réhabilitation et construction des ouvrages, traitement des points critiques. ○ Entretien régulier des routes de desserte agricoles par les comités villageois d'entretien. ○ Formation d'une expertise nationale. |
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Commercialisation, transformation, création de valeur ajoutée. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Exploitants individuels. ○ Groupements de base. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Insuffisance des structures de stockage, de transformation et de conservation des produits ○ Absence de prestataires de service compétents et expérimentés. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Tester et diffuser les techniques améliorées de stockage, de conservation et de transformation des produits. ○ Structuration de la commercialisation à travers les OP et GIE. ○ Information sur les marchés et prix à travers les canaux appropriés (radio rurale, etc.) ○ Renforcement des capacités des structures nationales ○ |
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Faible structuration des OP. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Groupements de base. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Manque d'une structuration systématique des OP. ○ Capacités techniques et de gestion financière limitées des OP. ○ Absence de prestataires de services spécialisés dans le domaine de la structuration | <ul style="list-style-type: none"> ○ Consolidation des GIEC (groupes de contact), comme base des activités de commercialisation, transformation. ○ Renforcement des capacités des OP sur les aspects d'organisation, de gestion, de commercialisation, de technologie et de comptabilité et gestion simplifiée. ○ Accompagnement des organisations faitières |
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Financement rural | <ul style="list-style-type: none"> ○ Caisses de | <ul style="list-style-type: none"> ○ Faible capacité financière des caisses et | <ul style="list-style-type: none"> ○ Élaboration d'une stratégie à moyen terme de |

| | | | |
|--|--|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ○ micro-finance. ○ Institutions de micro-finance. | <ul style="list-style-type: none"> capacité très limitée en gestion des crédits de celles-ci. ○ Interférence éventuelle avec les Fonds de soutien | <ul style="list-style-type: none"> la micro-finance ○ Partenariat avec le Fonds de soutien à l'agriculture |
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Groupes vulnérables | <ul style="list-style-type: none"> ○ Jeunes, femmes, jeunes à risque, pygmées. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Forte incidence de la malnutrition. ○ Forte prévalence du VIH/SIDA. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Ciblage spécifique des groupes vulnérables par une stratégie claire d'insertion. ○ |
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Problèmes environnementaux | <ul style="list-style-type: none"> ○ Exploitations agricoles. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Erosion, dégradation des ressources naturelles. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibilisation et mise en place d'activités spécifiques. ○ Renforcement des capacités de la population à tous les niveaux |

Dossier clé 2: Matrice des organisations (analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces [SWOT])

| Institutions | Forces | Faiblesses | Opportunités – menaces |
|---|--|--|--|
| Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAE) | <ul style="list-style-type: none"> ○ Coordination des projets/programmes ○ Existence de politiques sectorielles. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Manque d'équipements. ○ Défaut de recyclage des cadres. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Concertation sur les politiques sectorielles. ○ Supervision, S&E de la mise en œuvre du Programme de pays. ○ Coordination entre projets. ○ Existence d'un Fonds de soutien à l'agriculture. |
| Ministère de la pêche et de l'aquaculture | <ul style="list-style-type: none"> ○ Existence de documents de politique. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Manque d'équipement. ○ Défaut de recyclage des cadres. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Concertation sur les politiques sectorielles. ○ Supervision, S&E de la mise en œuvre du programme de pays. ○ Coordination entre projets. |
| Directions départementales de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage | <ul style="list-style-type: none"> ○ Personnel qualifié au niveau de la DDA et des secteurs. ○ Mémoire institutionnelle des activités passées. ○ Bonne connaissance de la situation locale. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Absence d'agents dans certains districts/DDA/DDE. ○ Manque d'équipement. ○ Insuffisance du budget de fonctionnement. ○ Défaut de recyclage des agents. ○ Données statistique obsolètes | <ul style="list-style-type: none"> ○ Compétences techniques du personnel de DDA/DDE mobilisables pour le suivi des activités agricoles. |
| Ministère de l'équipement et des travaux publics (METP) | <ul style="list-style-type: none"> ○ Direction départementale des travaux publics (DDTP). ○ Compétence du personnel. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Insuffisance de moyens de déplacement et d'équipement pour suivre les chantiers. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Compétences techniques du personnel de DDTP mobilisables pour l'identification, la programmation et le suivi des infrastructures. |
| Fonds routier (DGFR du METP) | <ul style="list-style-type: none"> ○ Structure de deuxième génération pour l'entretien des routes. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Financement irrégulier. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Financement de l'entretien des routes et ouvrages réhabilités par les projets avec l'inscription dans les budgets annuels |
| Recherche agricole (CRAL, CERAG) | <ul style="list-style-type: none"> ○ Existence d'une certaine expertise dans certains centres. ○ Bonne connaissance des situations locales. ○ | <ul style="list-style-type: none"> ○ Insuffisance de moyens de déplacement et d'équipement. ○ Budget de fonctionnement très insuffisant. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Formation des techniciens agricoles, GIE. ○ Production des semences de pré-base. |
| Organisations paysannes | <ul style="list-style-type: none"> ○ Tradition d'organisation. ○ Nombre important de groupements mis en | <ul style="list-style-type: none"> ○ Très faible structuration et manque de formation et isolement. ○ Analphabétisme des membres. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Porte d'entrée pour les activités des projets FIDA. ○ Risque: difficile de pérenniser des faitières |

| Institutions | Forces | Faiblesses | Opportunités – menaces |
|--|--|---|--|
| | place par les projets. | <ul style="list-style-type: none"> o Très faible représentation des femmes. o Irrégularité des cotisations. | autour des filières de produits vivriers. |
| Structures faitières des organisations paysannes | <ul style="list-style-type: none"> o Structuration en cours. o Existence du CNOP-Congo. o Reconnaissance juridique. | <ul style="list-style-type: none"> o Ressources humaines et financières limitées. o Peu d'expérience dans l'animation des OP, sensibilisation, communication, structuration. | <ul style="list-style-type: none"> o Partenaire des activités de structuration. o Grande vulnérabilité du fait d'une faible autonomie, besoins en formation et accompagnement. |
| Prestataires de services (ONG, bureaux d'études du secteur privé et associatif) | <ul style="list-style-type: none"> o Existence de quelques prestataires travaillant dans certains domaines (formation, mise en œuvre des microprojets). | <ul style="list-style-type: none"> o Ressources humaines et financières limitées, surtout en milieu rural. o Expérience souvent limitée dans les urgences. o Peu d'expérience de la planification participative, des techniques de production agricole et du développement des filières. | <ul style="list-style-type: none"> o Prestataire potentiel pour des activités spécifiques. o Quelques ONG encadrent les groupes défavorisés (pygmées). |
| Collectivités territoriales décentralisées | <ul style="list-style-type: none"> o Existence d'un plan de développement départemental. o Conseil départemental représente les populations. | <ul style="list-style-type: none"> o Structures récentes. | <ul style="list-style-type: none"> o Partenaires des PRODER dans l'identification des priorités et la pérennisation des acquis des projets. |

Dossier clé 3: Initiatives complémentaires d'autres donateurs/possibilités de partenariats

| Partenaires techniques et financiers | Programmes et projets | Stratégie d'intervention en cours | Axe de partenariat avec le COSOP |
|--------------------------------------|---|---|---|
| Banque mondiale | Projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes (PDARP) couvrant huit départements sur 12 ³⁹ . | <ul style="list-style-type: none"> – <u>Renforcement des capacités du MAE et MPMC</u>: planification, suivi-évaluation, gestion des dépenses publiques, passation des marchés; achat d'équipement pour les directions départementales et certaines directions techniques au niveau national – <u>Réhabilitation des pistes rurales et infrastructures rurales</u>: réhabilitation de 1 321 km de pistes; réhabilitation d'infrastructures de marchés – <u>Appui aux investissements productifs et aux activités durables de subsistance en milieu rural</u>: développement et vulgarisation des technologies, information sur les marchés, appui technique et organisationnel aux OP et aux organisations communautaires de base, appui financier aux investissements productifs (microprojets). | <ul style="list-style-type: none"> – Partenariat avec les PRODER dans le domaine du développement agricole. – Complémentarité dans l'appui institutionnel du MAE et des DDA/DDE – Complémentarité dans l'appui au CRAL et CERAG. – Concertation sur les politiques sectorielles (OP, entretien des routes, recherche agricole). |
| Union européenne | Projet de sécurité alimentaire dans le Pool, Likouala et Sangha (mis en œuvre par la FAO) | <ul style="list-style-type: none"> – Développement de la polyculture/élevage, développement de la pisciculture, relance de l'élevage bovin, relance de l'arboriculture fruitière. | <ul style="list-style-type: none"> – Complémentarité avec le PRODER-3 dans le département du Pool, de la Likouala et de la Sangha. |
| FAO | Programme national de sécurité alimentaire Production et diversification des cultures. | <ul style="list-style-type: none"> – Assistance technique au Gouvernement (formulation des politiques). – Développement de technologies (manioc, semences, petit élevage, pêche), de systèmes d'appui-conseil. | <ul style="list-style-type: none"> – Concertation sur les politiques sectorielles (divers aspects de la politique agricole). – Sous-traitance des activités ou sous-composantes (multiplication de boutures, petits ruminants). |
| | Appui à l'amélioration de la productivité et de la production de manioc. | Formulation en cours (avril 2009). Stratégie d'intervention: synergie et complémentarité avec les PRODER et le projet FIDA au Gabon. | <ul style="list-style-type: none"> – Synergie et complémentarités avec les trois PRODER. |

³⁹ Les départements de la Likouala et la Cuvette Ouest ne sont pas couverts par le PDARP.

| Partenaires techniques et financiers | Programmes et projets | Stratégie d'intervention en cours | Axe de partenariat avec le COSOP |
|--|---|---|--|
| | Problèmes phytosanitaires, lien avec les filières, la transformation. (durée : 24 mois). | | |
| Chine | La Chine ne finance actuellement pas d'activités dans le secteur de l'agriculture. | Secteurs de concentration: transport, infrastructures, eau, assainissement et enseignement agricole. | - |
| Agence française de développement (AFD) | L'AFD ne finance pas d'activités dans l'agriculture. | Secteurs de concentration : santé, eau et assainissement, éducation, transports, forêt et gestion environnementale, appui à la société civile, gouvernance et capacités institutionnelles. | - concertation sur les politiques sectorielles (OP, PME, finance rurale). |
| PNUD | Programme de pays 2009-2013. | a) Promotion de la gouvernance démocratique et consolidation de la paix. b) Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD. c) Environnement, prévention des crises, relèvement et gestion des catastrophes naturelles et des risques. | - Complémentarité avec les interventions du FIDA. - Partenaire de la concertation sur les politiques. |
| Banque africaine de développement | A part deux études, la BAfD ne finance pas d'activités dans l'agriculture. | Secteurs : capacités institutionnelles et gouvernance, appui à la société civile, eau et assainissements. Études: développement rural, forêts et gestion environnementale. | - Valorisation des études filières (en cours en 2009). |
| Belgique | La Belgique n'a pas de coopération au développement au Congo. | Etude dans le domaine du développement des PME. Appui à la mise en place d'un fonds de soutien. | |

Dossier clé 4: Identification du groupe cible, questions prioritaires et options envisageables

| Typologie | Niveau de pauvreté et causes | Réponses (mesures, réactions) | Besoins prioritaires | Appui par d'autres initiatives ou projet | Réponses du COSOP |
|--|---|--|---|--|---|
| Petits producteurs pratiquant l'agriculture, l'élevage et la pêche | Niveau de pauvreté élevé <ul style="list-style-type: none"> - Isolement et accès difficile aux marchés. - Exploitations de très petite dimension (0,5 à 2 ha en moyenne). - Faible accès aux techniques de production, intrants et informations. - Faibles organisations. | <ul style="list-style-type: none"> - Agriculture de subsistance. - Chasse, pêche, élevage de petits ruminants et de porcs et cueillettes diverses. - Travaux champêtres rémunérée. | <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation des pistes agricoles et des voies navigables. - Organisations paysannes. - Accès aux intrants, aux technologies et à la formation. - Organisation de la commercialisation. - Développement de cultures pérennes. | <ul style="list-style-type: none"> - Désenclavement des zones de production. - Appui aux PME (fonds de soutien). - Boutures de manioc, semences. | <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation et entretien des pistes et des voies navigables secondaires. - Accès aux intrants. - Appui aux investissements. - Appui-conseil. - Formations diverses. |
| Jeunes (de 15 à 25 ans), y compris les jeunes à risque | Niveau de pauvreté élevé <ul style="list-style-type: none"> - Dépendance des parents. - Très faibles revenus. - Sous-emploi et chômage. - Manque d'opportunités. - Accès très limité au capital et aux technologies ; | <ul style="list-style-type: none"> - Activités de petit commerce (jeunes filles). - Emigration vers les villes (jeunes). - Appui de la famille élargie et des parents. - Travail rémunéré occasionnel. | <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement (insertion dans l'économie). - Formation professionnelle. - Appui financier (crédit ou don). - Alphabétisation fonctionnelle pour ceux non scolarisés et/ou déscolarisés. | <ul style="list-style-type: none"> - Appui aux PME (fonds de soutien). - Boutures de manioc, semences. - Formation. - Programmes d'insertion pour les jeunes à risque. | <ul style="list-style-type: none"> - Insertion dans les groupements. - Appui-conseil - Recapitalisation des exploitations et relance de l'élevage (métayage). - Appui aux filières porteuses. - Formations diverses. |
| Femmes, notamment chef de ménage Veuves, mères célibataires, femmes divorcées, filles-mères, | Niveau de pauvreté très élevé <ul style="list-style-type: none"> - Accès très limité aux facteurs de production et aux services financiers. - Discriminations. - Charge familiale élevée. - Manque de temps | <ul style="list-style-type: none"> - Activités de petit commerce. - Travaux champêtres. - Transport des récoltes. - Transformation des produits agricoles. - Pêche en groupe | <ul style="list-style-type: none"> - Accès aux services et appuis financiers. - Formations professionnelles. - Savoir lire, écrire et compter. - Accès à l'eau potable et aux soins de santé. - Accès prioritaire aux | <ul style="list-style-type: none"> - Peu d'activités ciblées. - Caisses féminines. | <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des parties prenantes du projet en matière d'équité hommes-femmes. - Développement des services financiers. - Recapitalisation des femmes les plus démunies. |

| | | | | | |
|---|--|--|--|---|--|
| jeunes filles | disponible pour des activités génératrices de revenus. – Pas de protection sociale pour les personnes âgées et les jeunes filles à risques. | (surtout avec les nasses). – Cueillette. – Travail salarié précaire. | facilités du programme. – Membre de groupements. | | – Promotion de techniques améliorées de transformation agricole (économie de temps et d'énergie). – Promotion des cultures et spéculations pratiquées par les femmes. |
| Populations semi-nomades (Pygmées) résidant en forêt | Niveau de pauvreté très élevé – Forte mobilité saisonnière. – Pratique courante du troc à des conditions défavorables. – Non-accès aux services financiers et aux technologies. – Faible accès à l'éducation et à la formation. – Faible accès aux services sociaux. | – Cueillette. – Chasse. – Pêche occasionnelle. – Travaux champêtres pour les Bantous (négligeables pour eux-mêmes). – Dépendance des Bantous pour des raisons de coût réduit de la main-d'œuvre. | – Formation, information et sensibilisation. – Amélioration de l'accès aux services de base (santé, éducation, eau potable). – Organisation. – Alphabétisation fonctionnelle. | – Interventions de quelques ONG spécialisées. | – Formation des leaders Pygmées, points d'ancrage pour le projet, pour encadrer et accompagner les groupes cibles. – Promotion d'activités génératrices des revenus et d'autonomisation des pygmées sédentarisés (à définir). |

